



Commune de
Gibloux

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

A L'INTENTION DU

CONSEIL GENERAL

PLAN FINANCIER 2020 - 2024

BUDGET 2020

Fonctionnement

Investissements

Objet	Plan financier 2020 – 2024 - Budgets 2020 Message au Conseil général
Date	6 novembre 2019
Auteur	Service des finances – J. Crausaz

Table des matières

A. Plan financier 2020 - 2024

1.	Introduction	2
2.	Situation financière générale	2
3.	Plan financier des investissements 2020 - 2024	4
3.1	Plan financier des investissements en résumé	4
3.2	Calcul des frais financiers	5
3.2.1	Règles de calcul	5
3.2.2	Résultats - Récapitulation par chapitre	6
3.3	Impact des investissements 2020 – 2024 sur l'évolution de la dette bancaire communale	8
3.4	Tableau du plan financier des investissements	10
4.	Plan financier du fonctionnement 2020 - 2024	12
4.1	Taux d'évolution des charges et des produits de fonctionnement	12
4.2	Quelques commentaires par chapitre	15
4.3	Résultats	17

B. Budget de fonctionnement 2020

1.	Introduction	18
2.	Commentaires généraux	19
2.1	Paramètres généraux	19
2.2	Règles générales d'évaluation	19
3.	Budget de fonctionnement en bref	20
3.1	Récapitulation - Répartition par chapitre (annexe 7)	20
3.2	Récapitulation des charges par nature (annexe 8)	23
3.3	Récapitulation des produits par nature (annexe 8)	25
4.	Commentaires par chapitre	27
4.1	Administration	27
4.2	Ordre public	27
4.3	Enseignement et formation	28
4.4	Culture, sports et loisirs	31
4.5	Santé	32
4.6	Affaires sociales	33
4.7	Transports et communications	36
4.8	Protection et aménagement de l'environnement	37
4.9	Economie publique	41
4.10	Finances et impôts	43
5.	Commentaires par nature	44
5.1	Frais de personnel	44
5.2	Evaluation des recettes fiscales	47
5.3	Frais financiers	51
5.4	Contributions de la commune de Hauterive FR	53
5.5	Imputations internes	54

C. Budget des investissements 2020

1.	Situation financière de la commune au 31.12.2018	56
2.	Commentaires généraux sur le budget des investissements	56
3.	Projets d'investissements en cours en 2020	57
4.	Nouveaux projets proposés pour 2020	58
5.	Recettes d'investissements	59

D. Annexes	59
-------------------------	----

A. Plan financier 2020 – 2024

1. Introduction

Vous trouvez ci-dessous l'analyse et les résultats de la planification financière communale pour les années 2020 à 2024.

Chaque exercice nous permet d'améliorer l'inventaire des projets et la précision de nos estimations pour la prochaine période quinquennale. Une meilleure maîtrise des besoins et la mise en place de stratégies pour le développement des infrastructures de la commune permettent au conseil communal et aux services communaux d'élaborer une planification des investissements sur les cinq prochaines années toujours plus épurée et plus réaliste.

En ce qui concerne les charges et produits de fonctionnement, notre connaissance des paramètres de la gestion financière de la commune s'améliore progressivement.

Nous comptons également sur les échanges avec la commission financière et le conseil général sur cette planification pour améliorer progressivement la qualité de nos prévisions.

2. Situation financière générale

2.1 Situation financière de la commune au 31.12.2018

Sur la base du bouclage des comptes, le Service des communes établit chaque année une analyse de la situation financière de chaque commune sur la base des cinq derniers exercices.

Pour la commune, la dernière analyse basée sur les comptes 2014 et 2015 des anciennes communes et les comptes 2016 et 2018 de la commune de Gibloux est datée du 16 octobre 2019. Elle révèle au 31 décembre 2018 la situation suivante :

Dette brute	Fr.	39'800'222.02
- les capitaux	Fr.	<u>5'380'276.35</u>
= la dette nette	Fr.	34'419'945.67

Limite de crédits	Fr.	42'135'038.70
- la dette nette	Fr.	<u>34'419'945.67</u>
= les crédits disponibles	Fr.	7'715'093.03

Marge nette d'autofinancement (MNA) Fr. **2'438'518.48** moyenne de 2014 à 2018

Capacité d'emprunt théorique Fr. **39'639'524.00**

La capacité d'emprunt théorique est calculée avec un intérêt de 2.0 % et un amortissement linéaire de 4 % sur la base de la MNA après déduction des intérêts des crédits disponibles

Capacité totale d'investissement Fr. **47'354'617.03**

La capacité totale d'investissement est la somme de la capacité d'emprunt théorique et des crédits disponibles.

Ce montant confirme l'évaluation calculée sur la base des résultats des années 2013 à 2017.

2.2 Indicateurs financiers harmonisés

La Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales a défini un certain nombre d'indicateurs permettant d'évaluer la situation financière de la commune sur la base du dernier exercice comptable approuvé (à ce jour les comptes 2018).

L'évolution dans le temps de ces indicateurs offre une meilleure évaluation de notre situation financière.

Résultats pour l'exercice 2018

	2016	2017	2018	Appréciation pour 2018	Tendance sur trois ans
Degré d'autofinancement = <i>Autofinancement / Investissements nets</i>	124.79%	72.60%	86.06%	70 à 100 bon	
Capacité d'autofinancement = <i>Autofinancement / Revenus financiers</i>	14.65%	14.00%	9.15%	< 10 faible	
Quotité des intérêts = <i>Intérêts nets / Revenus financiers</i>	1.99%	1.48%	1.06%	< 2 faible	
Quotité de la charge financière = <i>Charges financières / Revenus financiers</i>	6.58%	5.22%	4.91%	< 5 faible	
Endettement net par habitant (en Fr.) = <i>Endettement net / Population légale</i>	3'815.00	3'947.00	3'855.00	Moyenne des communes 1'877.00	
Quotité d'investissement = <i>Investissements bruts / Dépenses totales consolidées</i>	21.43%	19.78%	15.50%	10 à 20 moyenne	
Dettes brute p. rapp. aux revenus = <i>Dettes brute / Revenus</i>	127.61%	106.32%	101.39%	100 à 150 moyenne	

L'exercice 2018 fut à nouveau un bon exercice, Fr. 2'356'462.52 d'excédent brut de produits, la bonne santé des indicateurs d'autofinancement le confirme.

La quotité des investissements confirme le tassement de nos investissements.

La légère amélioration des indicateurs de la « Dette brute par rapport aux revenus » et « l'Endettement net par habitant » est la conséquence des efforts consentis pour contenir la progression de la dette communale voire de la réduire.

Pour d'autres détails, voir également le document élaboré par le Service des communes (annexe 3).

3. Plan financier des investissements 2020 - 2024

3.1 Plan financier des investissements en résumé

La planification 2020 – 2024 des investissements intègre les éléments suivants :

- Les projets en cours dont tout ou partie des charges et des produits sont reportés sur la période 2020 à 2024.
- Les nouveaux projets planifiés sur la période 2020 à 2024.
- Pour information, quelques projets importants qui n'ont pas été inscrits dans la planification 2020 – 2024 et qui sont prévus au-delà de 2024. Lorsqu'ils sont connus, les chiffres globaux figurent dans la colonne « Au-delà de 2024 » (voir ci-dessous sous point 3.4).

- Les recettes d'investissements planifiées sur la période.

Les recettes d'investissements sont principalement les taxes de raccordement EP et EU, les ventes immobilières et les contributions d'équipements.

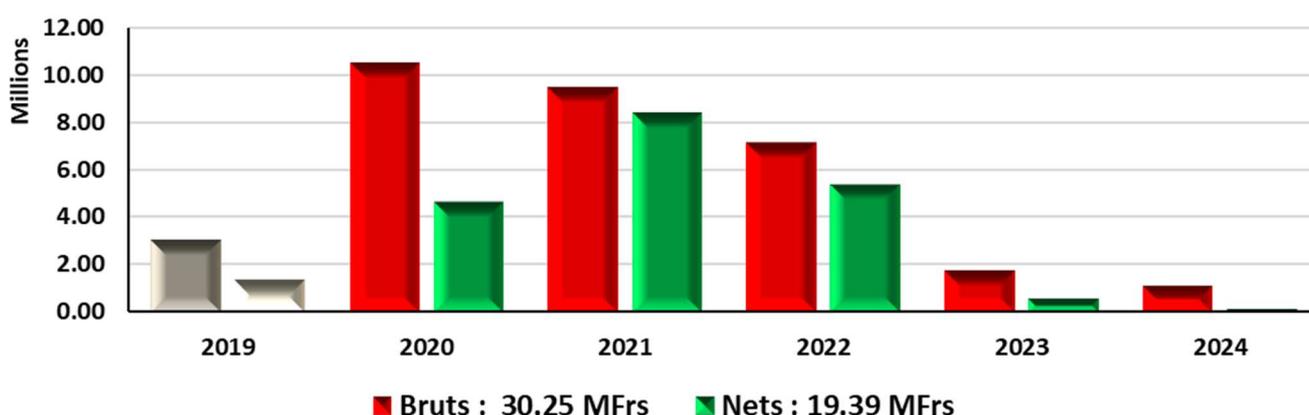
Sur l'ensemble de la période de planification, les chiffres généraux sont les suivants :

Période	Investissements			Autres financements	
	Charges	Produits	Nets	Auto-financement	Solde net à financer
2017 - 2021	43'000'000.00	8'000'000.00	35'000'000.00		
2018 - 2022	35'000'000.00	11'000'000.00	24'000'000.00		
2019 - 2023	32'000'000.00	12'000'000.00	20'000'000.00		
2020 - 2024	30'000'000.00	11'000'000.00	19'000'000.00	17'000'000.00	2'000'000.00

A chaque exercice, une meilleure maîtrise des besoins et un plus large étalement des investissements dans le temps, ont abouti à une réduction progressive des charges d'investissements à assumer sur la période de planification. Une analyse approfondie des recettes possibles (autofinancement) nous a permis de mieux chiffrer le besoin en financement tiers (solde à financer) exigé par le programme d'investissements.

Evolution des charges annuelles d'investissements sur la période 2020 à 2024

Investissements - Répartition dans le temps



3.2 Calcul des frais financiers

3.2.1 Règles de calcul

a) Intérêts

- Taux d'intérêts moyen : 1.5 %.
- Les intérêts durant les travaux sont considérés comme intérêts intercalaires. La charge est inscrite sur le compte général des intérêts : comptes no 940.321.00 et 940.322.00.
- L'année qui suit le terme du projet, la charge d'intérêts est imputée dans le chapitre du projet. De manière générale, les intérêts sont calculés chaque année sur le coût net total du projet après déduction des amortissements.

b) Amortissements

- Taux d'amortissement légaux (ReLCo, art. 53, litt. b)

Bâtiment appartenant au patrimoine financier	1.00%
Endiguement, réservoir d'eau potable	2.00%
Bâtiment administratif ou scolaire, salle de sport, bâtiment édilitaire, Centre de loisirs et de culture, autre bâtiment appartenant au patrimoine administratif	3.00%
Réseau de distribution d'eau potable, canalisation d'évacuation des eaux usées et des eaux de surface, station d'épuration des eaux, décharge contrôlée, aménagement routier complet, trottoir, chemin pédestre, orgue	4.00%
Renouvellement ou renforcement de la couche d'usure d'une route	7.00%
Aménagement routier sommaire	10.00%
Mobilier, équipement et installation techniques, machine, véhicule, études de projet, participations	15.00%

- Le taux d'amortissement retenu pour l'évaluation des charges est le taux standard appliqué pour l'objet, reste réservée la possibilité d'appliquer un taux spécial pour un objet particulier sur autorisation du SCom.
- L'année qui suit le terme du projet, la charge d'amortissement est imputée dans le chapitre du projet.

c) Chapitres des charges environnementales

- Eau potable et épuration

Tant sur le plan du fonctionnement que des investissements, ces chapitres sont obligatoirement autofinancés par les taxes.

Même s'il doit être confirmé dans le cadre du bouclage de chaque exercice, le financement par les taxes et les réserves disponibles est évalué et pris en compte. Le recours à l'emprunt ne peut être que transitoire et ne sera à terme plus nécessaire.

- Déchets

Par analogie aux charges de fonctionnement qui doivent être couvertes au minimum à hauteur de 70% par les taxes, les éventuels frais financiers de ce chapitre sont inscrits pour 25% dans les frais financiers généraux.

3.2.2 Résultats - Récapitulation par chapitre

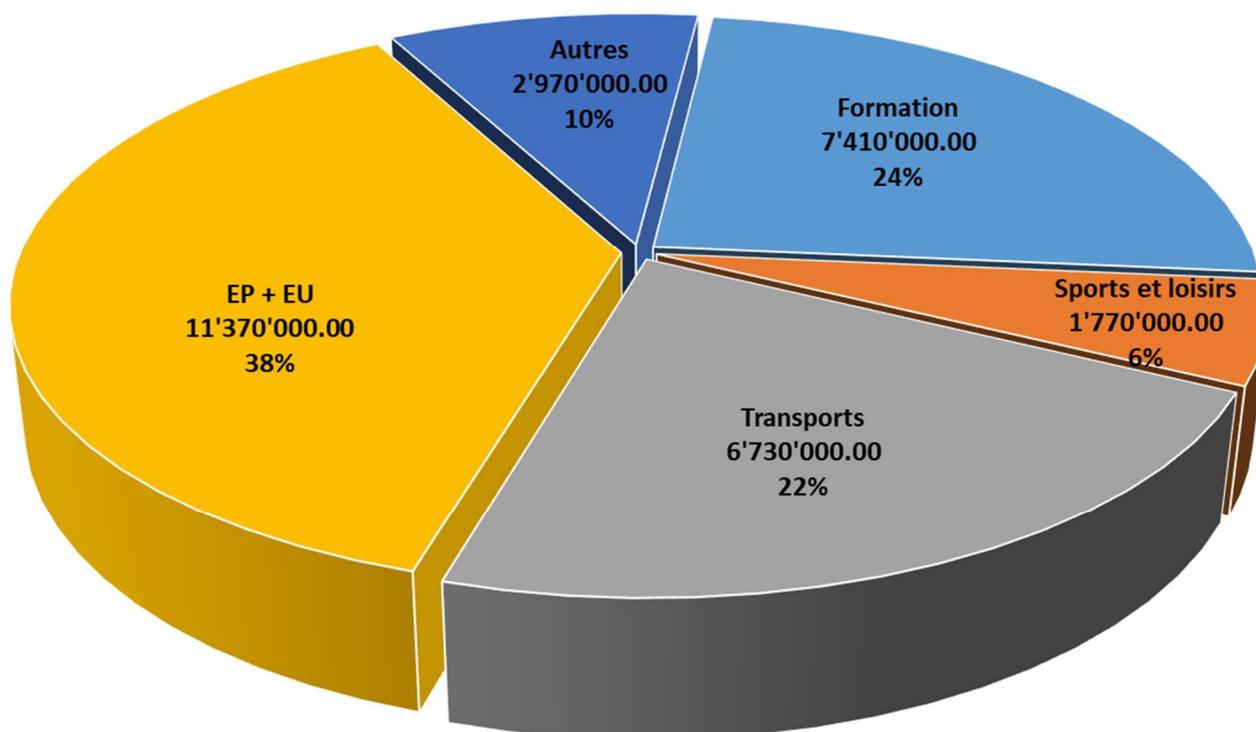
Ch.	Objet	Total	Part %	2020	2021	2022	2023	2024
0	ADMINISTRATION							
	Investissements bruts	65'000.00	0.21%	65'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	65'000.00	0.34%	65'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION							
	Investissements bruts	7'410'000.00	24.50%	350'000.00	2'300'000.00	4'560'000.00	0.00	200'000.00
	Investissements nets	6'910'000.00	35.64%	350'000.00	2'300'000.00	4'060'000.00	0.00	200'000.00
	Frais financiers	180'000.00			0.00	0.00	0.00	180'000.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS							
	Investissements bruts	1'770'000.00	5.85%	1'280'000.00	180'000.00	120'000.00	190'000.00	0.00
	Investissements nets	1'770'000.00	9.13%	1'280'000.00	180'000.00	120'000.00	190'000.00	0.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS							
	Investissements bruts	6'729'000.00	22.25%	1'743'000.00	3'436'000.00	784'000.00	440'000.00	326'000.00
	Investissements nets	5'990'360.00	30.90%	1'183'000.00	3'421'440.00	743'680.00	358'800.00	283'440.00
	Frais financiers	375'415.20		0.00	0.00	126'500.00	125'120.00	123'795.20
7	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT							
70	Approvisionnement en eau							
	Investissements bruts	3'850'000.00	12.73%	2'470'000.00	700'000.00	380'000.00	300'000.00	0.00
	Investissements nets	2'176'000.00	11.22%	1'596'000.00	500'000.00	180'000.00	100'000.00	-200'000.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
71	Protection des eaux							
	Investissements bruts	7'520'000.00	24.86%	2'370'000.00	2'513'000.00	1'203'000.00	834'000.00	600'000.00
	Investissements nets	6'500'000.00	33.53%	2'150'000.00	2'313'000.00	1'003'000.00	634'000.00	400'000.00
	Frais financiers	500'612.00		0.00	0.00	165'000.00	168'700.00	166'912.00
75	Correction des eaux et endiguements							
	Investissements bruts	320'000.00	1.06%	220'000.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	-80'000.00	-0.41%	-180'000.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
7810	Assainissements des sites pollués							
	Investissements bruts	300'000.00	0.99%	300'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	167'000.00	0.86%	167'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
79	Aménagement du territoire							
	Investissements bruts	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	-1'745'000.00	-9.00%	-1'123'000.00	-160'000.00	-276'000.00	-168'000.00	-18'000.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE							
	Investissements bruts	161'000.00	0.53%	0.00	0.00	161'000.00	0.00	0.00
	Investissements nets	84'500.00	0.44%	0.00	0.00	84'500.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
9	FINANCES ET IMPÔTS							
	Investissements bruts	2'121'000.00	7.01%	1'769'000.00	313'000.00	13'000.00	13'000.00	13'000.00
	Investissements nets	-2'450'000.00	-12.64%	-802'000.00	-187'000.00	-487'000.00	-487'000.00	-487'000.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements bruts	30'246'000.00	100.00%	10'567'000.00	9'542'000.00	7'221'000.00	1'777'000.00	1'139'000.00
	Investissements nets	19'387'860.00	100.00%	4'686'000.00	8'467'440.00	5'428'180.00	627'800.00	178'440.00
	Frais financiers suppl.	1'056'027.20		0.00	0.00	291'500.00	293'820.00	470'707.20
	Sans les chapitres environnementaux							
	Investissements bruts	18'876'000.00	62.41%	5'727'000.00	6'329'000.00	5'638'000.00	643'000.00	539'000.00
	Investissements nets	10'711'860.00	55.25%	940'000.00	5'654'440.00	4'245'180.00	-106'200.00	-21'560.00
	Frais financiers suppl.	555'415.20		1) ¹⁾	0.00	126'500.00	125'120.00	303'795.20

1) Les frais financiers supplémentaires sont intégrés au budget 2020

Commentaires

- Pas d'investissements sur la période pour les chapitres : Ordre public, Santé et Affaires sociales.
- Les investissements nets négatifs sont dus à la prise en compte des recettes d'investissement non affectées : vente de biens immobiliers, contributions d'équipements et taxes de raccordement planifiées sur la période.
- Les frais financiers sont pris en compte dans les budgets de fonctionnement 2020 à 2024 (plan financier du fonctionnement). Le calcul tient compte du financement par les réserves disponibles pour la part qu'il est possible de planifier. Ils sont mentionnés pour information pour les années 2021 à 2024.
- Pour les chapitres « Approvisionnement en eau » et « Protection des eaux », dans la mesure où il est possible d'évaluer les montants affectés au maintien de la valeur, le financement par les réserves disponibles a pu être totalement planifié.

Répartition générale des investissements bruts par chapitre



3.3 Impact des investissements 2020 – 2024 sur l'évolution de la dette bancaire communale

L'impact du programme d'investissements sur la période a été chiffré.

Les calculs se basent sur les chiffres consolidés au bilan lors du bouclage des comptes 2018. Avec l'ajout des estimations des résultats des comptes d'investissements 2019 et les chiffres de la planification des investissements 2020 – 2024, l'évaluation porte sur la période 2019 à 2024.

Toutes les recettes d'investissements non affectées (vente de biens, taxes de raccordement et autres contributions) sont affectées.

Les réserves disponibles au 31.12.2018 (yc la contribution pour la fusion) sont totalement affectées.

Les éventuels excédents de produits des comptes de fonctionnement et les excédents de produits des taxes de base EP et EU ont été évalués et pris en compte.

Dans la mesure où les chapitres environnementaux seront entièrement autofinancés à terme par les taxes, l'analyse des besoins en financement et l'impact sur la dette de ces chapitres sont chiffrés séparément.

Les chiffres des tableaux ci-dessous sont arrondis et malgré leur précision apparente, il convient de souligner que ces montants restent des estimations relativement grossières. Les projections des charges et des recettes seront affinées et précisées lors de chaque révision du plan financier.

Evolution de la dette sur le chapitre « Approvisionnement en eau » - EP					
	Année	Période	Montant	Par année	Référence
Dette EP	31.12.2018		1'530'000.00		Bilan au 31.12.2018
- Réserve EP (maintien de la valeur)	31.12.2018		- 1'050'000.00		
+ Investissements nets		2019 - 2024	+ 2'620'000.00	+ 437'000.00	Evaluation de l'exercice 2019 et Plan financier 2020 - 2024
- Amortissements		2019 - 2024	- 250'000.00	- 42'000.00	
- Excédents de produits des taxes de base		2019 - 2024	- 4'050'000.00	- 675'000.00	
Réserve EP	31.12.2024		1'200'000.00		

Le bilan des charges et des recettes durant la période 2019 à 2024 permet rembourser la dette du chapitre de Fr. 480'000.00 au 31.12.2018 et de constituer une réserve destinée au maintien de valeur de Fr. 1'200'000.00 au 31.12.2024.

Evolution de la dette sur le chapitre « Protection des eaux » - EU					
	Année	Période	Montant	Par année	Référence
Dettes EU	31.12.2018		5'660'000.00		Bilan au 31.12.2018
- Réserve EU	31.12.2018		- 240'000.00		
- Investissements nets		2019 - 2024	+ 6'670'000.00	+1'112'000.00	Evaluation de l'exercice 2019 et Plan financier 2020 - 2024
- Amortissements		2019 - 2024	- 1'860'000.00	- 310'000.00	
- Excédents de produits des taxes de base		2019 - 2024	- 3'850'000.00	- 642'000.00	
Dettes EU	31.12.2024		6'380'000.00		

Avec le bilan des charges et des recettes durant la période 2019 à 2024, la dette du chapitre passe de Fr. 5'420'000.00 au 31.12.2018 à Fr. 6'380'000.00 au 31.12.2024.

Evolution de la dette sur l'ensemble des chapitres					
	Année	Période	Montant	Par année	Référence
Dettes bancaires	31.12.2018		37'420'000.00		Bilan au 31.12.2018
- Réserves disponibles	31.12.2018		- 4'400'000.00		
+ Investissements nets		2019 - 2024	+ 20'700'000.00	+ 3'450'000.00	Evaluation de l'exercice 2019 et Plan financier 2020 - 2024
- Amortissements		2019 - 2024	- 10'300'000.00	- 1'717'000.00	
- Excédents de produits de fonctionnement		2019 - 2024	- 3'000'000.00	- 500'000.00	
- Excédents de taxes de base EP et EU		2019 - 2024	- 7'900'000.00	- 1'317'000.00	
Dettes bancaires	31.12.2024		32'520'000.00		
Diminution de la dette			4'900'000.00	820'000.00	

La réalisation de l'ensemble du programme d'investissements prévus (charges et produits), les amortissements et l'affectation des réserves disponibles durant la période 2019 à 2024 ont pour résultat une diminution de la dette bancaire communale évaluée à près de 5 MFr, soit une diminution moyenne de plus de Fr. 800'000.00 par année.

3.4 Tableau du plan financier des investissements

Vous trouverez joint au présent message (voir annexe 1) le tableau présentant l'ensemble des investissements planifiés de 2020 à 2024.

Les projets d'investissements inscrits durant la période sous analyse font l'objet selon leur situation :

- d'une fiche « Situation financière » en annexe des comptes 2018 pour les projets décidés avant le 31.12.2018 dont la suite totale ou partielle est reportée durant la période 2020 – 2024 ;
- d'une fiche « Décision spéciale » en annexe du budget 2019 ou établie dans le courant de l'année 2019 pour les projets dont la suite totale ou partielle est reportée durant la période 2020 – 2024 ;
- d'une fiche « Décision spéciale » pour les nouveaux projets inscrits au budget des investissements 2020 (voir annexes 14 à 27) ;
- d'une « Fiche de projet » (voir annexe 28) pour les projets inscrits au plan financier qui ne font pas l'objet d'une décision spéciale d'investissement lors de la séance du conseil général de décembre 2019.

Commentaires

- a) Les objets d'investissements sont classés en **5 catégories** (code de couleurs défini au bas de la feuille Excel) :
- Suite et report total ou partiel d'un projet encore en cours. (jaune)
 - Nouveau projet planifié sur la période. (blanc)
 - Projets indéfinis dont le total est réparti. (bleu)
 - Nouveau projet non planifié. (rose)
 - Recettes d'investissements non affectées (ventes, taxes et autres contributions) planifiées sur la période. (vert)
- b) Les projets sont **classés par chapitre comptable** – 1^{re} colonne
- c) **Localisation** – 2^e colonne
- Dans la mesure du possible, les projets sont localisés dans un village selon les abréviations suivantes : Corpataux (CO), Estavayer-le-Gibloux (EG), Farvagny-le-Grand (FG), Farvagny-le-Petit (FP), Grenilles (GR), Magnedens (MA), Posat (PO), Rossens (RO), Rueyres-St-Laurent (RS), Villarod (VI), Villarsel-le-Gibloux (VG), Vuisternens-en-Ogoz (VO).
- Les projets non localisables sont marqués GX (pour Gibloux).
- d) Les projets sont placés **sous la responsabilité d'un service** – 3^e colonne
- Service administratif (SAdm), Ressources humaines (RH), Service des finances (SFin), Service technique (STech), Service social (SSoc), Service des curatelles (SCur), Service des forêts (SFor).
- e) Les projets sont placés **sous la responsabilité d'un dicastère** désigné par son numéro – 4^e colonne.
- f) **Désignation** – 5^e colonne

g) **Chiffres globaux du financement des projets** – colonnes 6 à 13

Les chiffres sont présentés sur une colonne et quatre lignes avec les significations suivantes pour chacune des lignes :

- **Charges d'investissements** : charges du projet.
- **Produits d'investissements** : recettes du projet (subventions et autres contributions).
- **Financements par réserves** : prélèvements sur des réserves disponibles.
- **Solde à financer** : charges après soustraction des produits et des financements spéciaux.

h) **Total du projet** - 6^e colonne

La colonne contient les montants totaux (charges et produits) relatifs aux projets.

i) **Total 2020 - 2024** - 7^e colonne

La colonne contient les montants totaux (charges et produits) relatifs aux projets pour la période 2020 à 2024.

j) **Années 2020 à 2024** - colonnes 8 à 12

Pour l'année 2020, les objets d'investissements sont classés en **4 catégories** (code de couleurs défini au bas de la feuille Excel) :

- Projets (suite ou report) inscrits au budget des investissements 2020. (jaune)
- Projets inscrits au budget des investissements 2020 et soumis à décision spéciale lors de la séance du 2-3.12.2019 (nouveaux projets). (saumon)
- Projets planifiés pour 2020 et soumis à décision spéciale courant 2020. (blanc).
- Recettes d'investissements non affectées. (vert)

Montants annuels relatifs aux projets planifiés durant les cinq prochaines années.

Un projet peut être réparti sur plusieurs années.

k) **Projets planifiés au-delà de 2024** - colonne 13

Vous trouvez dans cette colonne, pour information, les projets et les montants relatifs aux projets connus à ce jour dont la réalisation interviendra au-delà de la période sous analyse.

l) **Commentaires généraux** – dernière colonne.

4. Plan financier du fonctionnement 2020 - 2024

L'évaluation du plan financier du fonctionnement 2020 – 2024 est basée sur les éléments suivants :

- Les comptes 2016 à 2018 et les budgets de fonctionnement 2019 et 2020 avec les apurements nécessaires.
- Une évaluation des paramètres conjoncturels déterminants : évolution des prix, accroissement de la population, etc.
- Une évaluation de l'évolution des charges et des produits de fonctionnement durant les années 2021 à 2024 (les chiffres de base sont ceux du budget 2020) - voir ci-dessous sous point 4.1.
- Les évaluations figurant dans les plans financiers communiqués par les associations de communes dont nous avons connaissance avant l'établissement du plan financier communal.
- La prise en compte des modifications particulières de certaines charges ou produits durant les années 2021 à 2024 - voir ci-dessous sous point 4.2.
- L'évaluation des effets de la réforme de la fiscalité des entreprises sur les recettes fiscales communales (voir ci-dessous sous point 4.1 et chapitre budget de fonctionnement, point 5.2).
- Une évaluation de l'impact de la réforme de la CPPEF à partir de 2022 sur les charges du personnel communal. A défaut d'une information chiffrée, les autres charges supplémentaires relatives à cette réforme n'ont pas pu être prises en considération.

Avec le budget de fonctionnement 2020 comme base, **l'évaluation du plan financier** du fonctionnement pour les années 2021 à 2024 **intègre les frais financiers des investissements inscrits sur la période, le calcul des contributions de la commune partenaire de Hauterive et le calcul des imputations internes.** L'évaluation des charges et des produits des budgets de fonctionnement 2021 à 2024 est par conséquent complète. Les chiffres par compte et par chapitre peuvent être comparés et analysés sur l'ensemble de la période.

Il est important de noter que **l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales au 1^{er} janvier 2021** devrait sensiblement modifier la présentation du plan financier et des budgets annuels à partir de l'année 2021. Dans l'attente de précisions sur les modalités d'application de ces nouvelles règles, les budgets des années concernées ont été évalués et sont présentés selon les règles actuelles.

4.1 Taux d'évolution des charges et des produits de fonctionnement

Evolution de la population légale

Année ->	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Corpataux-Magnedens	1'160	1'193	1'237	1'264	1'296	1'313			
Farvagny	2'093	2'114	2'130	2'168	2'215	2'236			
Le Glèbe	1'123	1'164	1'189	1'238	1'246	1'260			
Rossens	1'222	1'248	1'242	1'254	1'293	1'335			
Vuisternens-en-Ogoz	845	859	938	975	975	995			
Gibloux	6'443	6'578	6'736	6'899	7'025	7'139	7'236	7'306	7'448
Augmentation annuelle en %		2.10%	2.40%	2.42%	1.83%	1.62%	1.36%	0.97%	1.94%
Augmentation moyenne sur 8 ans	1.83%								
Taux d'accroissement de la population	1.50%	appliqué pour les années 2021 à 2024							

Evolution des charges

Pour les années 2021 à 2024, l'évolution des charges du ménage communal a été évaluée en attribuant, par nature, à chaque compte un taux d'accroissement annuel. Les principales tendances retenues sont les suivantes :

Pour les comptes dont les charges sont proportionnelles :

- à la population + 1.5 %
- aux frais de personnel + 2.0 %
- à la population et aux frais de personnel + 3.5 %

Pour les charges courantes + 1.0 %

Pour les charges d'entretien + 1.0 %

Pour les charges d'entretiens techniques + 2.0 %

Pour les prestations de services + 1.0 %

Pour les fournitures + 1.0 %

Pour les charges cantonales et des associations intercommunales (charges liées) : les taux indiqués par les instances concernées ou lorsque cette information fait défaut, dans la mesure où la répartition est le plus souvent au prorata de la population :

- activités avec principalement des charges de personnel + 3.5 %
- autres activités + 1.5 %

Evolution des produits

Pour les années 2021 à 2024, l'évolution des produits du ménage communal a été évaluée en attribuant, par nature, à chaque compte un taux d'accroissement annuel. Afin de contribuer à une estimation prudente de l'équilibre des futurs budgets de fonctionnement, la très grande majorité des produits du ménage communal ont été considérés comme constants.

Dans la mesure où la population joue un rôle important dans le calcul des montants reçus au titre de la péréquation intercommunale, nous avons appliqué un taux de croissance de + 1.5 % à ces recettes.

Recettes fiscales – évolutions appliquées dès l'année 2021

Personnes physiques, revenu	400'000.00	Fr. par année, base : – régression linéaire de 2009 à 2018 qui révèle une progression de Fr. 392'000.00 – régression linéaire de 2014 à 2018 qui révèle une progression de Fr. 440'000.00
Personnes physiques, fortune	50'000.00	Fr. par année, base : – régression linéaire de 2009 à 2018 qui révèle une progression de Fr. 49'000.00 – régression linéaire de 2014 à 2018 qui révèle une progression de Fr. 42'200.00
Personnes morales, bénéfice	19'300.00	Fr. par année, base (- 61.4% avec RF2020) : – régression linéaire de 2009 à 2018 qui révèle une progression de Fr. 102'000.00 – régression linéaire de 2014 à 2018 qui révèle une progression de Fr. -17'000.00
Personnes morales, capital	2'200.00	Fr. par année, base (- 89.1% avec RF2020) : – régression linéaire de 2009 à 2018 qui révèle une progression de Fr. 21'000.00 – régression linéaire de 2014 à 2018 qui révèle une progression de Fr. 19'000.00
A la source	1.50%	Taux d'accroissement de la population
Prestations en capital	20'000.00	Fr. par année, estimation
Gains immobiliers et plus-values	50'000.00	
Mutations	50'000.00	
Successions et donations	1.50%	Taux d'accroissement de la population
Contributions immobilières	75'000.00	Fr. par année Evolution 2009 à 2018, Fr. 76'100.00/année
Sur les automates	0.00%	
Sur les véhicules	3.00%	Estimation cantonale
Sur les chiens	1.50%	Taux d'accroissement de la population

L'impact de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des impôts sur les personnes morales prévue pour 2020 a été chiffré sur la base des informations suivantes :

- Communications de la Direction cantonale des finances : « Réforme fiscale : explication de la compensation aux communes » du 10.10.2018 et de la communication aux communes du 27.09.2019.
- Les réductions des recettes fiscales communales données en % sur la base des chiffres 2015 : réduction de 61.4 % de l'impôt sur le bénéfice et réduction de 89.1 % de l'impôt sur le capital (annexe 2 des informations cantonales).
- L'augmentation des recettes fiscales sur les personnes physiques due à l'augmentation de l'impôt sur les dividendes : + Fr. 108'474.00 (annexe 2 du 15.09.2019 des informations cantonales).

- La compensation de base versée par le canton à la commune durant les sept premières années de la mise en application de la réforme : + Fr. 252'204.00 (niveau 2020, 2021 et 2022) et env. Fr. 200'000.00 (-20%) pour 2023 et 2024 (notice explicative cantonale du 27.09.2019).
- La compensation pour cas de rigueur versée par le canton à la commune en 2020 et 2021 : + Fr. 450'000.00 (annexe 3 du 30.06.2019 des informations cantonales).
- Les effets de la réforme ont été pris en compte à partir des chiffres fournis par le canton **sans analyse complémentaire visant à les adapter à la situation spécifique de notre commune.**

Chapitres environnementaux

Approvisionnement en eau (700) - Protection des eaux (710) - Déchets (720)

Compte tenu des règles légales de couverture des coûts, les chapitres 700 et 710 sont considérés comme totalement autofinancés et le chapitre 720 comme autofinancé à hauteur de 75%.

Participations de la commune de Hauterive FR

Calculées sur la base de la population légale (selon les conventions) en appliquant le coefficient de participation calculé sur la base des populations respectives à fin 2018. L'hypothèse retenue est que les populations évoluent de la même manière durant les 5 prochaines années.

4.2 Quelques commentaires par chapitre

Dans la mesure où elles sont connues à ce jour, nous avons tenu compte des modifications significatives des charges et des produits des comptes de fonctionnement durant les cinq prochaines années. Vous trouvez ci-dessous quelques informations sur les principales modifications que nous avons pu prendre en considération.

Administration

- Chap. 012 Prise en compte des variations des frais relatifs aux diverses élections.
- Chap. 020 Chiffrage de frais de prévoyance relatifs aux retraites anticipées d'ores et déjà annoncées.
- Chap. 021 Evolutions connues des charges en matière d'équipements informatiques.

Ordre public

- Chap. 140 Evolution des charges de matériel et d'équipements ainsi que des frais de mandats externes

Enseignement et formation

- Chap. 210 Evolution des frais pour les fournitures et les camps scolaires
- Chap. 212 Prise en compte de la planification de l'Association des COs
- Chap. 294 Nouveaux frais financiers dus aux nouvelles constructions scolaires.

Culture, sports et loisirs

- Chap. 301 Evolution des charges d'entretien de bâtiments et des infrastructures destinés à la culture.
- Chap. 331 Evolution des charges relatives aux sentiers pédestres
- Chap. 342 Evolution des charges relatives aux infrastructures sportives

Santé

- Chap. 410 et 440 Prise en compte du plan financier établi par le RSS pour l'ensemble de ses services.

Affaires sociales

Chap. 5810 Evolution des charges relatives à l'acquisition et à la maintenance des logiciels informatiques

Transports et communications

Chap. 620 Nouveaux frais financiers dus à la rénovation et la construction d'infrastructures routières.

Evolution des charges relatives aux infrastructures routières

Protection et aménagement de l'environnement

Les chapitres « Approvisionnement en eau » (700) et « Protection des eaux » (710) sont équilibrés et par conséquent n'interviennent pas dans l'équilibre des budgets de fonctionnement.

Le chapitre « Déchets » (720) est considéré comme financé par les taxes à hauteur de 75%. Le solde, soit 25%, est mis à charge du fonctionnement.

Chap. 700 Evolution des frais financiers

Chap. 710 Evolution des frais financiers et des charges de la STEP

Chap. 720 Evolution des charges d'entretiens de places de dépôt des déchets

Chap. 740 Evolution des charges d'entretien des cimetières.

Chap. 7810 Evolution des charges relatives aux investigations des sites pollués.

Chap. 790 Evolution des charges relatives aux mandats de spécialistes et des frais de réalisation du plan directeur régional d'aménagement du territoire pour le district de la Sarine.

Economie publique

Chap. 810 Evolution des charges relatives aux machines, équipements et véhicules

Chap. 860 Evolution des frais de mandats et des subventions en matière d'énergie

4.3 Résultats

Considérant que les informations apportées ne sont pas déterminantes, que leur mise en page n'est pas simple et par souci d'économie de papier, nous renonçons à vous communiquer les tableaux des coefficients d'évolution et les budgets de fonctionnement détaillés de 2021 à 2024.

Tableau récapitulatif par chapitre du plan comptable (voir annexe 2)

Vous recevez en annexe le tableau récapitulatif par chapitre des charges et produits des budgets de fonctionnement de 2019 à 2024. Il comprend également, pour comparaison, les comptes 2016 à 2018. Pour chaque rubrique, l'évolution des charges et produits est calculée en % par rapport à l'année précédente.

Résultats des budgets de fonctionnement de 2020 à 2024

	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024
Total des charges	41'401'000.00	41'853'000.00	42'869'000.00	43'629'000.00	44'646'000.00
Augmentation des charges en % par rapport au budget précédent	+ 2.25%	+ 1.09%	+ 2.43%	+ 1.77%	+ 2.33%
Excédent de charges (-) ou de produits (+)	+ 108'000.00	+ 322'000.00	- 14'000.00	- 18'000.00	- 28'000.00
Excédent en % des produits nets	0.32%	0.93%	-0.04%	-0.05%	-0.08%
Excédent en points d'impôts	0.54	1.61	-0.07	-0.09	-0.14

Sur la base de nos évaluations et des évolutions des charges et des produits du ménage communal connues à ce jour, les budgets de fonctionnement de 2020 à 2024 sont « équilibrés » au sens des exigences légales en la matière.

B. Budget de fonctionnement 2020

1. Introduction

Le développement important de l'immobilier et les bonnes connexions aux réseaux de transports ont pour conséquence un accroissement constant de la population et des activités économiques sur le territoire de la commune. Nous sommes clairement dans une période où l'augmentation des ressources précède de quelques années l'augmentation des charges qui résulte ensuite mécaniquement du développement démographique. C'est une situation relativement favorable qui facilite incontestablement le financement de notre fonctionnement.

Comme pour l'élaboration des budgets précédents, les conseillers communaux et les responsables des services ont analysé de manière attentive les tâches communales tant en ce qui concerne leur étendue que leur planification dans le temps. La pression de la fiscalité et des taxes sur le portemonnaie de nos concitoyens est suffisamment importante. Elle nous oblige à adapter nos dépenses à nos ressources et non le contraire, à constamment se poser la question : comment faire au mieux avec les mêmes ressources ?

L'importante réduction des recettes fiscales de l'impôt sur les entreprises, compensée au moins pour deux ans par des contributions cantonales et par l'accroissement des recettes des impôts sur les personnes physiques, n'a pas eu trop de conséquence sur la préparation du budget de fonctionnement 2020. Les efforts consentis pour contenir voire réduire nos dépenses de fonctionnement nous ont permis d'élaborer un budget de fonctionnement équilibré pour l'année prochaine.

Les moyens mis à disposition au travers du budget 2020 permettront sans doute aux services communaux de fonctionner à la satisfaction des citoyens et de disposer de la capacité d'action nécessaire au développement des infrastructures de la commune.

Dans le contexte actuel, une réduction de la fiscalité et/ou des taxes ne pourrait se faire sans une réduction des tâches communales avec pour conséquence une inévitable péjoration des services aux citoyens.

Plan comptable - Modifications

En attendant le grand chambardement de l'introduction de MCH2 à partir de 2021, le plan comptable n'a pas subi de modifications importantes.

Comme à chaque élaboration du budget, la comptabilisation d'un certain nombre de charges ou de produits durant l'année 2019 et la préparation du budget 2020 ont pour conséquence la création de nouveaux comptes. Les comptes qui ne présentent aucun chiffre dans les diverses colonnes du tableau ont été supprimés.

Comptabilité analytique

L'expérience acquise à ce jour aura permis d'améliorer certains paramètres de répartition. Elle a d'autre part mis en lumière d'autres problèmes que seule l'expérience sur plusieurs exercices pourra véritablement résoudre.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales au 1^{er} janvier 2021 sera sans doute une occasion (voire une obligation) de compléter les imputations internes des frais communs et par conséquent de développer encore la comptabilisation analytique des charges et produits du ménage communal.

Présentation du message

La présentation du présent message et les choix quant à son contenu sont conformes à ceux mis en œuvre pour les budgets précédents. Nous considérons que la forme définitive de ce type de document reste encore à préciser et dans cette perspective, toutes vos remarques et commentaires seront les bienvenus afin d'en améliorer encore la lisibilité.

2. Commentaires généraux

2.1 Paramètres généraux

Population légale de la commune : 7'448 habitants au 31.12.2018 - derniers chiffres officiels connus.

Taux d'évolution démographique : + 1.83 % - progression moyenne de la population de Gibloux de 2010 à 2018. Une progression moyenne de 1.5 % par année a été retenue pour l'évaluation des charges et des produits dans le cadre du plan financier quinquennal.

2.2 Règles générales d'évaluation

Introduction

Le projet de budget de fonctionnement 2020 a été élaboré sur la base des chiffres fournis par le canton, par les associations de communes, par les conseillers et les services communaux. Beaucoup de chiffres ont été discutés et validés dans le cadre de séances bilatérales organisées par le SFin.

Equilibre du budget

Selon la LCo, le déficit ne doit pas excéder le 5% des recettes, déduction faite des doubles écritures. La présentation d'un budget équilibré pour 2020 a été notre objectif tout au long du processus de préparation.

Réserves

Pour rappel, la constitution de réserves non obligatoires à charge du compte de fonctionnement et le financement du fonctionnement par le prélèvement sur des réserves non obligatoires sont en principe interdits !

Petits projets

Dans la mesure où l'équilibre du budget le permettait, les petits projets de construction et d'entretien et les petits mandats d'études sont inscrits au budget de fonctionnement (amortissement sur un seul exercice).

Participations de la commune de Hauterive

Les montants sont évalués sur la base des populations respectives à fin 2018.

Les frais de gestion s'élèvent à 5% des contributions facturées pour les services communs. Selon la décision prise dans le cadre du bouclage des comptes 2016, les frais d'assistance, de contribution aux MIS et des activités culturelles ne sont pas soumis aux frais de gestion.

Facturation des prestations et subventions communales

La plupart des règlements communaux ont été révisés et harmonisés avant la fin du délai de deux ans octroyé par la convention de fusion. L'ensemble des tarifs des autres prestations et contributions communales ont également été révisés et harmonisés. Pour le budget 2020, seule la perception des taxes non pompiers a été chiffrée sur la base des anciens règlements.

Dépenses non spécifiées

L'inscription d'un montant de Fr. 50'000.00 au titre des dépenses non spécifiées a été maintenue pour le budget 2020.

Base légale – Loi sur les communes

Art. 91 c) Compétence du conseil communal

¹ *Le conseil communal peut, pour autant que le budget de fonctionnement le prévoit, procéder à des dépenses non spécifiées.*

3. Budget de fonctionnement en bref

3.1 Récapitulation - Répartition par chapitre (annexe 7)

	Budget 2020		Budget 2019		Ecart	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges nettes + augmentation - réduction	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%
Administration	3'067'164.00	95'000.00	3'023'889.00	38'800.00	-12'925.00	-0.43%
Ordre public	634'938.00	269'614.00	641'965.00	265'963.00	-10'678.00	-2.84%
Enseignement et formation	10'472'759.00	1'057'535.00	10'290'298.00	950'382.00	75'308.00	0.81%
Culture, sports et loisirs	1'994'231.00	225'210.00	1'965'495.00	248'070.00	51'596.00	3.00%
Santé	2'741'049.00	35'000.00	2'676'252.00	35'000.00	64'797.00	2.45%
Affaires sociales	10'795'154.00	6'752'200.00	10'322'158.00	6'230'190.00	-49'014.00	-1.20%
Transports et communications	1'957'532.00	86'000.00	1'902'353.00	91'500.00	60'679.00	3.35%
Protection et aménagement de l'environnement	4'717'849.00	4'069'900.00	4'568'523.00	3'952'000.00	31'426.00	5.10%
Economie publique	1'003'495.00	1'460'850.00	1'021'448.00	1'477'600.00	-1'203.00	-0.26%
Finances et impôts	4'016'521.00	27'456'965.00	4'076'321.00	27'143'909.00	-372'856.00	-1.62%
Totaux bruts	41'400'692.00	41'508'274.00	40'488'702.00	40'433'414.00	-162'870.00	
Excédent de charges – de produits +	+ 107'582.00		- 55'288.00			
Imputations internes	3'622'947.00	3'622'947.00	3'577'957.00	3'577'957.00		
Totaux nets	37'777'745.00	37'885'327.00	36'910'745.00	36'855'457.00		
Excédent par rapport aux produits nets	0.28%		- 0.15%			

Remarques sur le calcul des écarts

Afin de chiffrer les écarts entre les budgets 2020 et 2019, la colonne contient les écarts calculés sur les charges nettes : « **signe +** » pour une augmentation des charges ou une réduction des produits, « **signe –** » pour une réduction des charges ou une augmentation des produits.

De même, la colonne « % » calculée sur les charges nettes représente : « **signe +** » une augmentation des charges ou une réduction des produits, « **signe –** » pour une réduction des charges ou une augmentation des produits

Principaux écarts (voir également les explications données dans les chapitres 4 et 5)

- Enseignement et formation (+ 75 kFrs) : + 120 kFrs pour l'école obligatoire, + 17 kFrs pour l'accueil extrascolaire, – 57 kFrs pour les écoles spécialisées, + 12 kFrs pour l'administration scolaire, – 16 kFrs pour les bâtiments scolaires.
- Culture, sports et loisirs (+ 51 kFrs) : + 29 kFrs pour les sentiers pédestres, - 11 kFrs pour l'animation villageoise, - 32 kFrs de recettes pour la gestion des impôts paroissiaux déplacées au chapitre de l'administration.
- Santé (+ 65 kFrs) : + 66 kFrs pour le Réseau Santé Sarine.
- Affaires sociales (- 50 kFrs) : – 108 kFrs pour l'aide sociale, – 24 kFrs pour la petite enfance, + 88 kFrs pour les institutions pour personnes handicapées.
- Transports et communications (+ 60 kFrs) : + 57 kFrs pour les routes communales.

- Protection et aménagement de l'environnement (+ 31 kFrs) : + 45 kFrs pour l'aménagement du territoire, - 13 kFrs de frais pour les cimetières.
- Economie publique (- 1 kFrs) : + 10 kFrs pour l'agriculture, - 28 kFrs au chapitre des forêts, + 17 kFrs en faveur de l'énergie.
- Finances et impôts (- 372 kFrs) : 300 kFrs de recettes supplémentaires au chapitre des impôts, - 24 kFrs au titre de la péréquation intercommunale, - 30 kFrs de frais financiers.

Vous trouvez ci-dessous (voir point 4), des commentaires complémentaires pour les chapitres qui présentent une forte augmentation ou une modification importante pour le budget 2020.

Evolution des charges et des produits nets pour les exercices 2018, 2019 et 2020

	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Totaux bruts	41'400'692.00	41'508'274.00	40'488'702.00	40'433'414.00	46'524'961.84	46'531'424.36
Imputations internes	3'622'947.00	3'622'947.00	3'577'957.00	3'577'957.00	3'188'677.05	3'188'677.05
Doubles écritures SSoc	3'800'000.00	3'800'000.00	3'400'000.00	3'400'000.00	3'783'848.61	3'783'848.61
Doubles écritures chap. 990					1'051'595.00	1'051'595.00
Affectation suppl. aux réserves					3'478'541.70	3'478'541.70
Excédent de produits affectés					2'350'000.00	2'350'000.00
Totaux nets	33'977'745.00	34'085'327.00	33'510'745.00	33'455'457.00	32'672'299.48	32'678'762.00
Excédent de produits	+ 107'582.00		- 55'288.00		+ 6'462.52	

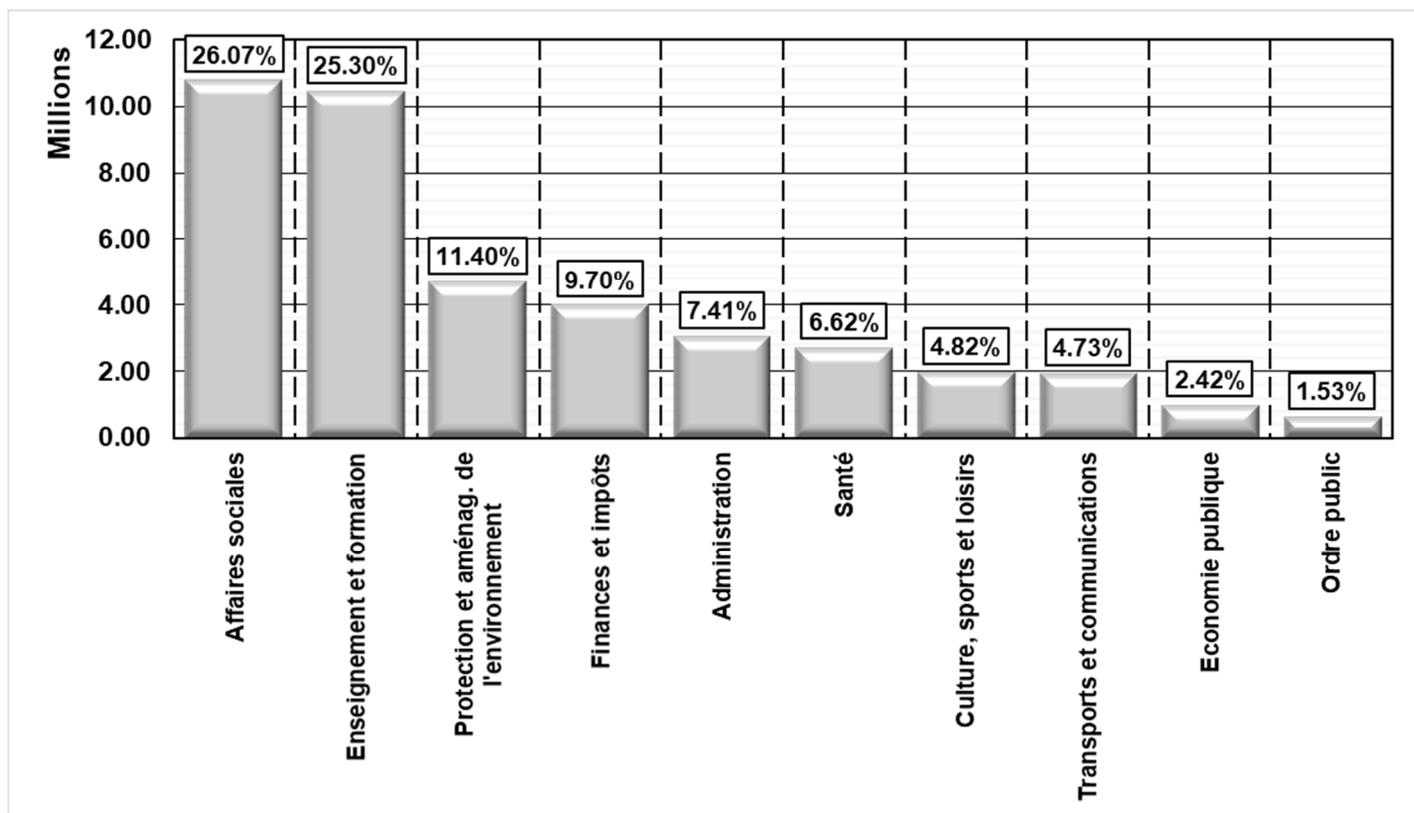
Bu 2019 (chiffres nets) - Co 2018 (chiffres nets)	838'445.52	776'695.00
	2.57%	2.38%
Bu 2020 (chiffres nets) - Co 2018 (chiffres nets)	1'305'445.52	1'406'565.00
	4.00%	4.30%
Bu 2020 (chiffres nets) - Bu 2019 (chiffres nets)	467'000.00	629'870.00
	1.39%	1.88%

Après déduction des doubles écritures, les charges nettes du budget 2020 augmentent de :

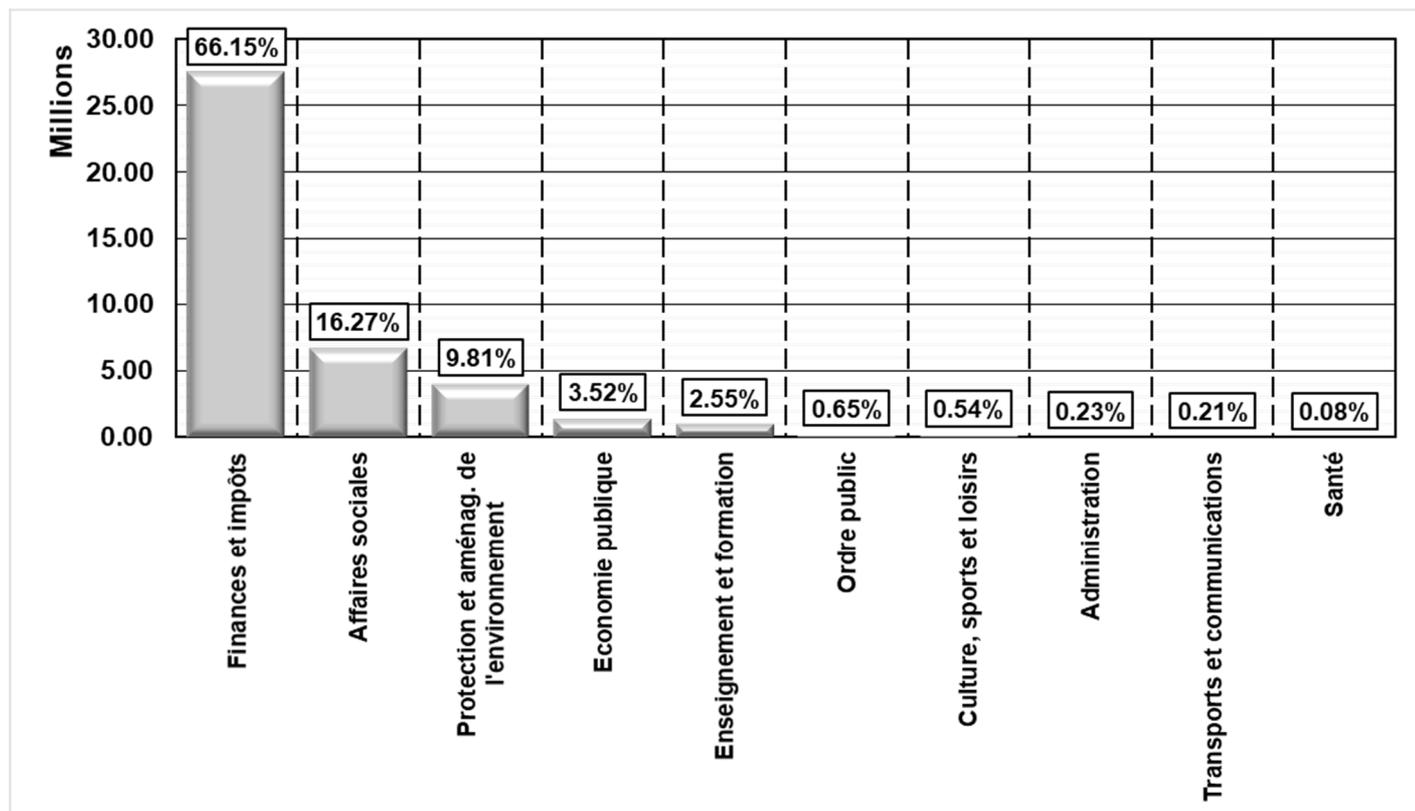
- près de 1.3 MFrs (+ 4 %) par rapport aux comptes 2018
- près de Fr. 470'000.00 (+ 1.4 %) par rapport au budget 2019

Avec un excédent de produits de Fr. 107'582.00 (0.28 % des produits nets), le budget de fonctionnement 2020 est équilibré.

Répartition des charges par chapitre pour 2020 (en % du total des charges brutes)



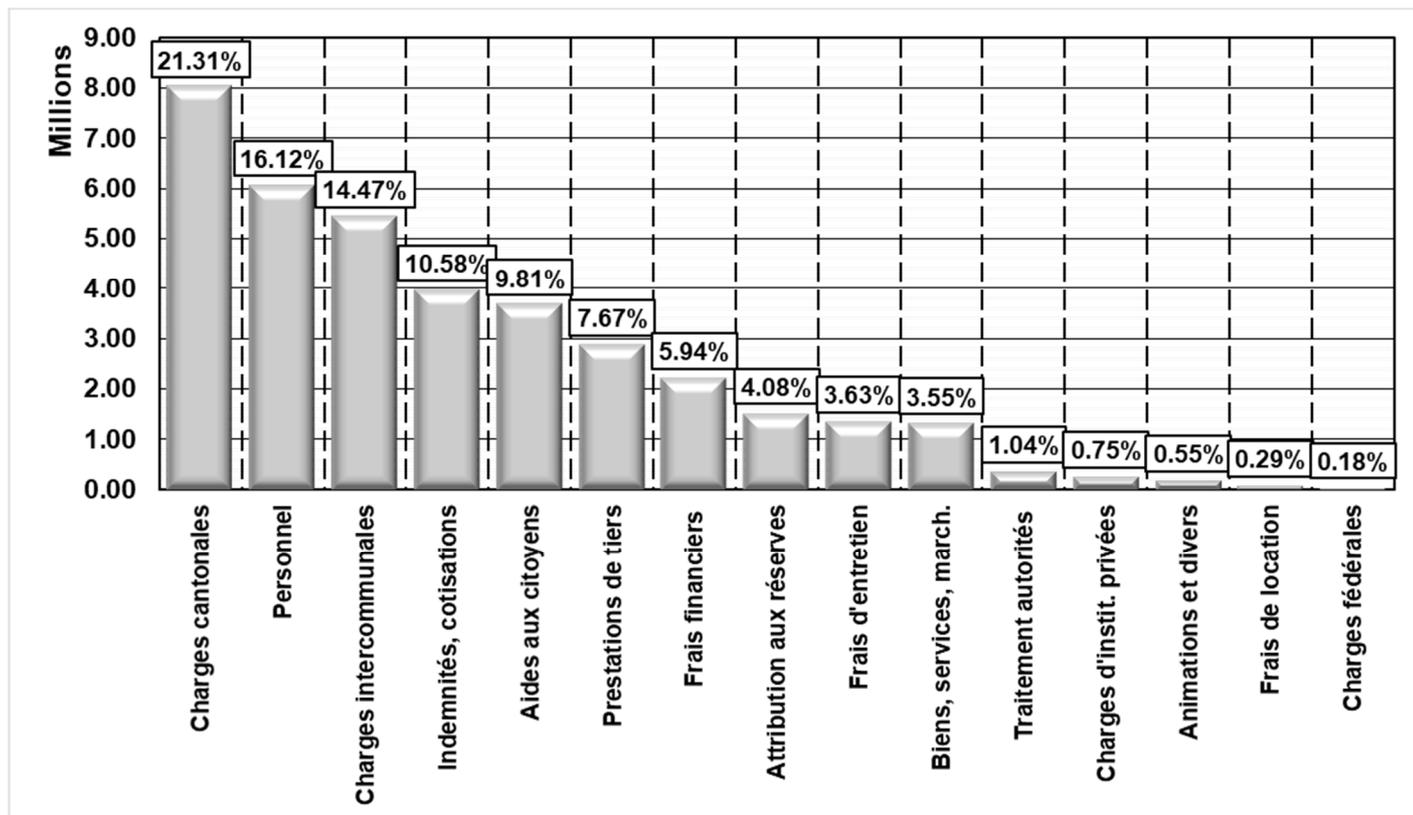
Répartition des produits par chapitre pour 2020 (en % du total des produits bruts)



3.2 Récapitulation des charges par nature (annexe 8)

	Comptes	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	Bu20-Bu19
Traitement autorités et commissions	300	361'595.00	394'300.00	393'900.00	-0.10%
Personnel	301 à 309	5'759'752.90	5'951'026.00	6'091'161.00	2.35%
<i>Salaires et allocations familiales</i>	301	4'773'135.60	4'897'366.00	4'997'265.00	2.04%
<i>Cotisations aux assurances sociales</i>	303	431'241.75	458'933.00	470'321.00	2.48%
<i>Cotisations aux caisses de prévoyance</i>	304	438'722.65	456'984.00	477'013.00	4.38%
<i>Cotisations assur. maladie et accidents</i>	305	57'297.20	69'849.00	70'312.00	0.66%
<i>Ravitaillement, subsistance</i>	306	2'768.05	2'200.00	2'800.00	27.27%
<i>Prestations de prévoyance</i>	307	14'742.00	0.00	12'800.00	
<i>Frais de formation</i>	309	41'845.65	65'694.00	60'650.00	-7.68%
Biens, services, marchandises	310 à 313	1'325'387.20	1'464'295.00	1'342'150.00	-8.34%
<i>Fournitures de bureau, imprimés</i>	310	286'113.65	326'345.00	194'600.00	-40.37%
<i>Achat de mobilier, machines, véhicules</i>	311	349'616.45	341'500.00	361'600.00	5.89%
<i>Eau, énergie, combustibles</i>	312	399'643.55	439'250.00	442'050.00	0.64%
<i>Autres fournitures et marchandises</i>	313	290'013.55	357'200.00	343'900.00	-3.72%
Frais d'entretien	314, 315	1'378'201.25	1'382'710.00	1'372'398.00	-0.75%
<i>Entretien des immeubles et des routes</i>	314	1'079'221.45	1'062'731.00	1'032'922.00	-2.80%
<i>Entretien mobiliers et installations techn.</i>	315	298'979.80	319'979.00	339'476.00	6.09%
Frais de location	316	117'055.85	100'240.00	110'540.00	10.28%
Réceptions, animations et divers	317	194'113.85	204'594.00	208'899.00	2.10%
Prestations de tiers	318	2'757'627.88	2'917'724.00	2'898'766.00	-0.65%
Indemnités, cotisations	319	4'981'627.71	3'593'440.00	3'997'100.00	11.23%
Frais financiers	321 à 332	5'180'337.05	2'291'870.00	2'245'582.00	-2.02%
<i>Intérêt divers</i>	321	69'267.80	65'033.00	63'485.00	-2.38%
<i>Intérêts des emprunts bancaires</i>	322	400'038.90	400'000.00	320'000.00	-20.00%
<i>Escomptes</i>	329	5'521.00	7'000.00	6'000.00	-14.29%
<i>Amortissements financiers obligatoires</i>	330	1'532'237.20	1'819'837.00	1'856'097.00	1.99%
<i>Amortissements supplémentaires</i>	332	3'173'272.15	0.00	0.00	
Autres charges sans affectation	349	0.00	0.00	0.00	
Charges fédérales	350	62'154.00	65'754.00	67'032.00	1.94%
Charges cantonales	351	7'853'753.85	7'871'602.00	8'051'671.00	2.29%
Charges intercommunales	352	5'000'399.50	5'331'719.00	5'467'979.00	2.56%
Contr. à des propres établissements	363	225'000.00	0.00	0.00	
Charges d'institutions privées	365	275'335.15	288'371.00	283'768.00	-1.60%
Aides individuelles	366	3'693'938.30	3'560'100.00	3'706'950.00	4.12%
Attribution aux réserves	380 à 382	3'118'410.30	1'493'000.00	1'539'849.00	3.14%
<i>Attribution à la réserve obligatoire</i>	380	1'461'234.75	1'493'000.00	1'539'849.00	3.14%
<i>Attributions aux réserves</i>	382	1'657'175.55	0.00	0.00	
Total net		42'284'689.79	36'910'745.00	37'777'745.00	
<i>Imputations internes</i>	390	3'188'677.05	3'577'957.00	3'622'947.00	
<i>Impôts paroissiaux</i>		1'051'595.00	0.00	0.00	
Total brut		46'524'961.84	40'488'702.00	41'400'692.00	
Charges intercommunales	352	5'000'399.50	5'331'719.00	5'467'979.00	2.56%
Charges liées	350,1,2	12'916'307.35	13'269'075.00	13'586'682.00	2.39%

Répartition des charges par nature pour 2020 (en % du total des charges nettes)



Commentaires sur les principales évolutions des charges

Charges liées cantonales et intercommunales

Ces charges progressent de Fr. 318'000.00, soit + 2.39 % par rapport au budget 2019 et représentent 36 % des charges nettes pour 2020 (37.8 % pour 2019).

Personnel

Les charges totales de personnel progressent de Fr. 140'135.00, soit + 2.35 % par rapport au budget 2019 : augmentation de la dotation (+ 0.61 ept) et augmentation des salaires et des charges sociales. Pour plus de détails, voir sous point 5.1 ci-dessous.

Biens, services et marchandises

Ces charges diminuent de Fr. 122'145.00, soit – 8.3 % par rapport au budget 2019.

Cette diminution est principalement due à la réduction des frais de fournitures scolaires (- 100 kFrs) désormais pris en charge par le canton, à la réduction des frais de fournitures de bureau (- 10 kFrs) et à la réduction des frais de publication (- 8 kFrs).

Frais de locations

Ces charges augmentent de Fr. 10'300.00, soit + 10.3 % par rapport au budget 2019.

Cette augmentation est due à des frais de location plus importants d'équipements et de véhicules.

Frais financiers

Ces charges diminuent de Fr. 46'288.00, soit - 2 % par rapport au budget 2019.

Augmentation des amortissements obligatoires (+ Fr. 36'260.00) compensée en partie par une diminution des charges d'intérêts (- Fr. 80'000.00).

Indemnités : + Fr. 403'660.00 pour 2020, soit + 11.2 % par rapport au budget 2019.

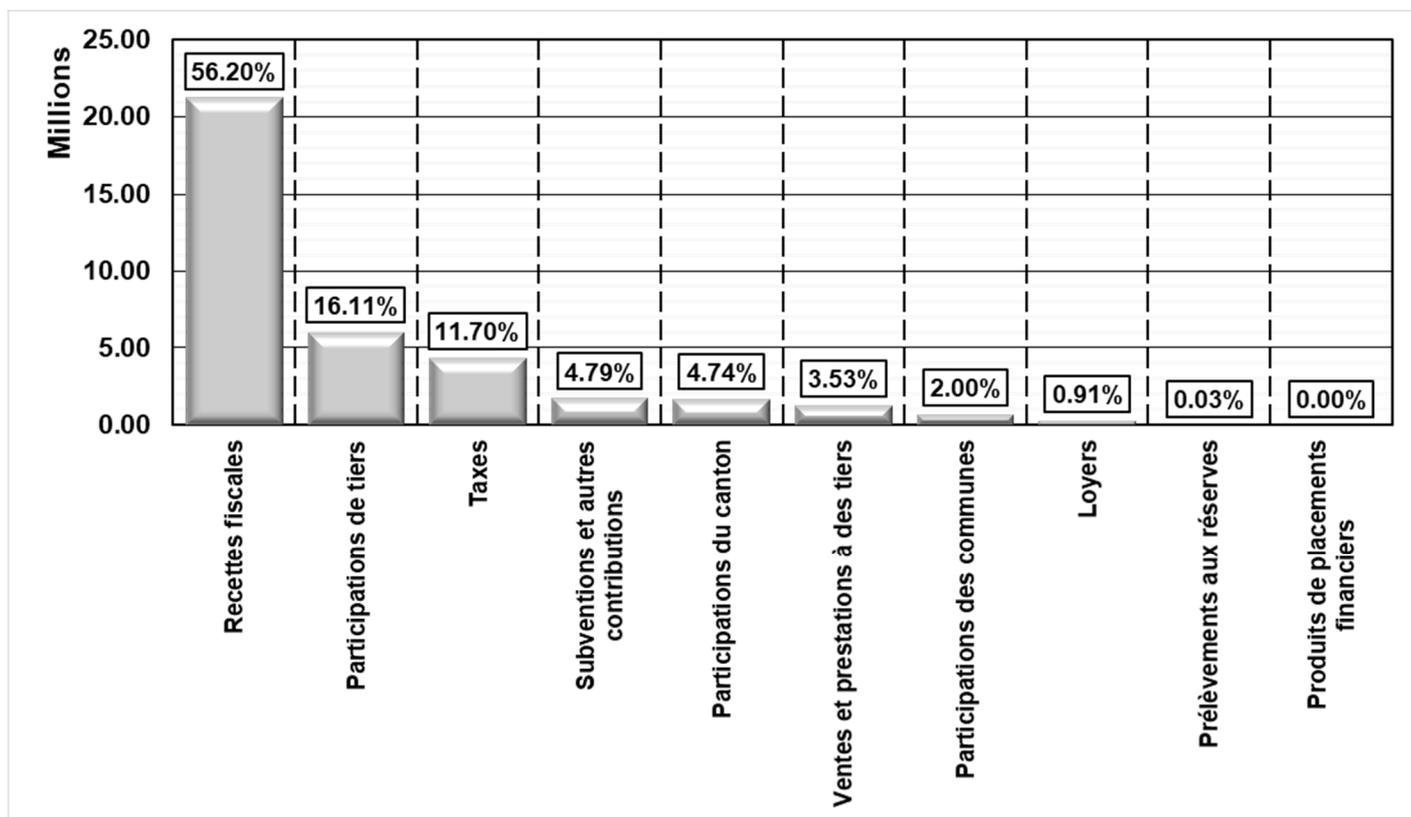
Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du volume financier des dossiers de tiers gérés par le Service social (+ 400 kFrs).

Participations aux charges des citoyens : + Fr. 146'850.00 pour 2020, soit + 4.12 % par rapport au budget 2019. Augmentation des frais d'assistance du SSoc (+ 200 kFrs).

3.3 Récapitulation des produits par nature (annexe 8)

	Comptes	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	Bu20-Bu19
Recettes fiscales	400 à 420	22'624'896.54	21'726'900.00	21'291'900.00	-2.00%
<i>Impôts pp, à la source, prestations capital</i>	400	16'753'676.01	16'395'000.00	17'050'000.00	4.00%
<i>Impôts pm</i>	401	1'671'499.85	1'900'000.00	730'000.00	-61.58%
<i>Contributions immobilières</i>	402	2'025'854.20	2'020'000.00	2'100'000.00	3.96%
<i>Impôts sur les gains immob. et plus-values</i>	403	713'138.20	550'000.00	550'000.00	0.00%
<i>Impôts sur les mutations</i>	404	1'233'902.80	700'000.00	700'000.00	0.00%
<i>Impôts sur les successions et donations</i>	405	34'168.20	5'000.00	5'000.00	0.00%
<i>Impôts divers</i>	406	90'805.00	66'900.00	66'900.00	0.00%
<i>Intérêts divers</i>	420	101'852.28	90'000.00	90'000.00	0.00%
Produits de placements financiers	422	960.00	1'000.00	1'000.00	0.00%
Gains comptables	424	725'269.55	0.00	0.00	
Loyers	423 et 427	326'809.40	335'450.00	345'650.00	3.04%
Loyers divers	423	240'595.65	233'450.00	225'850.00	-3.26%
Location de locaux à des tiers	427	86'213.75	102'000.00	119'800.00	17.45%
Taxes	430 à 434	4'241'073.25	4'341'950.00	4'433'300.00	2.10%
<i>Taxes CSP contributions PC</i>	430	168'867.90	127'000.00	130'000.00	2.36%
<i>Emoluments</i>	431	148'443.65	124'300.00	123'300.00	-0.80%
<i>Ecolages et divers</i>	433	348'892.15	340'650.00	360'000.00	5.68%
<i>Taxes</i>	434	3'574'869.55	3'750'000.00	3'820'000.00	1.87%
Ventes et prestations à des tiers	435	1'434'550.19	1'318'250.00	1'334'650.00	1.24%
Participations de tiers	436 à 441	6'067'855.13	5'521'169.00	6'103'725.00	10.55%
<i>Remboursements de tiers</i>	436	1'625'080.18	1'491'490.00	1'662'550.00	11.47%
<i>Amendes</i>	437	0.00	1'500.00	1'500.00	0.00%
<i>Autres recettes et gestion de tiers</i>	439	3'867'970.60	3'452'179.00	3'843'675.00	11.34%
<i>Ristourne droit sur les carburants</i>	440	4'823.45	6'000.00	6'000.00	0.00%
<i>Participation à l'impôt sur les véhicules</i>	441	569'980.90	570'000.00	590'000.00	3.51%
Autres recettes sans affectation	449	0.00	0.00	0.00	
Participations du canton	451	1'278'057.60	1'092'825.00	1'794'229.00	64.18%
Participations des communes	452	751'980.90	760'693.00	756'924.00	-0.50%
Subventions et autres contributions	460 à 462	1'802'927.60	1'746'220.00	1'813'949.00	3.88%
<i>Subventions fédérales</i>	460	16'509.30	5'450.00	8'650.00	58.72%
<i>Subventions cantonales</i>	461	330'070.30	312'128.00	352'335.00	12.88%
<i>Péréquation</i>	462	1'456'348.00	1'428'642.00	1'452'964.00	1.70%
Prélèvements aux réserves	480 et 482	3'036'772.15	11'000.00	10'000.00	-9.09%
<i>Prélèvement sur réserve obligatoire</i>	480	283'500.00	0.00	0.00	
<i>Prélèvements sur des réserves</i>	482	2'753'272.15	11'000.00	10'000.00	0.00%
Total net		42'291'152.31	36'855'457.00	37'885'327.00	
Imputations internes	490	3'188'677.05	3'577'957.00	3'622'947.00	
<i>Impôts paroissiaux</i>		1'051'595.00	0.00	0.00	
Total brut		46'531'424.36	40'433'414.00	41'508'274.00	

Répartition des produits par nature pour 2020 (en % du total des produits nets)



Commentaires sur les principales évolutions des produits

Recettes fiscales : elles diminuent de Fr. 435'000.00 (- 2 %) par rapport aux évaluations du budget 2019. Pour plus de détails, voir sous point 5.2 ci-dessous.

Taxes : les recettes des diverses taxes augmentent de Fr. 91'350.00 (+ 2.1 %) par rapport aux évaluations du budget 2019.

L'augmentation est due à des évaluations en augmentation des recettes des taxes pour 2020 sur l'eau potable (+ 7 kFrs), sur l'épuration (+ 75 kFrs).

Participations de tiers : + Fr. 582'556.00 par rapport au budget 2019 (+ 10.55 %)

L'augmentation est principalement due à l'augmentation du remboursement de l'aide sociale par des tiers (+ 160 kFrs) et à l'augmentation des produits pour les dossiers de tiers sous gestion par le SSoc (+ 400 kFrs).

Participations du canton : ces recettes augmentent de Fr. 701'404.00 (- 64.2 %) par rapport aux évaluations du budget 2019.

Cette augmentation représente les montants de compensation versés à la commune par le canton pour atténuer les effets de la réforme de la fiscalité des entreprises.

4. Commentaires par chapitre

Vous trouvez ci-dessous quelques commentaires complémentaires sur les chapitres qui font l'objet d'importantes modifications entre le budget 2019 et le budget 2020. De nombreux autres commentaires de détails figurent dans le budget de fonctionnement présenté à l'annexe 7.

4.1 Administration

Récapitulation

Chapitre	Administration	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018
0	Total des charges	3'067'164.00	3'023'889.00	2'826'738.95
0	Total des produits	95'000.00	38'800.00	135'628.95
			Bu 20 - Bu 19	Bu 20 - Co 18
	Ecart nets en Fr.		-12'925.00	281'054.00
	Ecart nets en %		-0.43%	10.44%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
010.317.10	Frais de réceptions, délégations, cadeaux	4'000.00	2'000.00	1'060.20	2'000.00
Un montant supplémentaire de Fr. 2'000.00 est prévu pour financer une excursion du conseil général.					
012.	Votations et élections	37'000.00	59'500.00	41'166.65	-22'500.00
L'année 2019 était une année d'élections fédérales. L'année 2020 est une année standard en matière de votations et d'élections.					
021.310.00	Fournitures de bureau	35'000.00	45'000.00	30'232.80	-10'000.00
021.310.10	Frais de photocopieurs, leasing et copies	21'000.00	25'000.00	27'330.95	-4'000.00
021.311.00	Achat de mobilier, machines et équipements	13'000.00	20'000.00	15'580.25	-7'000.00
021.311.10	Achat de matériels informatiques	23'000.00	27'000.00	14'401.55	-4'000.00
021.311.11	Achats de logiciels et licences informatiques	40'000.00	42'000.00	22'191.95	-2'000.00
021.315.10	Maintenance et hébergement système informatique	132'000.00	114'000.00	97'310.35	18'000.00
Ces charges atteignent progressivement leur régime de croisière.					
021.435.86	Prestations serv. tiers, commission perception impôts paroissiaux	37'000.00	0.00	0.00	37'000.00
La commission de perception des impôts paroissiaux était inscrite jusqu'ici au chapitre 391 « Impôts paroissiaux », au compte 391.435.85 (voir les chiffres pour les comptes 2018 et le budget 2019). Il est juste d'inscrire cette recette au chapitre de l'administration générale dans la mesure où les charges de salaires y relatives sont inscrites dans ce chapitre.					

4.2 Ordre public

Récapitulation

Chapitre	Ordre public	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018
1	Total des charges	634'938.00	641'965.00	940'408.70
1	Total des produits	269'614.00	265'963.00	613'561.30
			Bu 20 - Bu 19	Bu 20 - Co 18
	Ecart nets en Fr.		-10'678.00	38'476.60
	Ecart nets en %		-2.84%	11.77%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
120.301.00	Traitement du personnel administratif	187'400.00	178'493.00	157'716.05	8'907.00
La dotation du personnel du Service des curatelles est augmentée de 0.3 ept partir du mois d'octobre 2020.					
140.352.00	Participation à une collaboration intercommunale sapeurs-pompiers	45'000.00	60'000.00	45'697.70	-15'000.00
140.430.00	Taxes d'exemption des sapeurs-pompiers	130'000.00	127'000.00	124'167.90	3'000.00
La participation au corps de sapeurs-pompiers de Gibloux-Nord (Gibloux – Massonnens – Villorsonens) dépend du programme et des frais d'équipements et d'entretien inscrit au budget de ce CSP.					
Les recettes des taxes d'exemption ont été évaluées sur la base des taxes facturées pour 2019.					

4.3 Enseignement et formation

Récapitulation

Chapitre	Enseignement et formation	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018
2	Total des charges	10'472'759.00	10'290'298.00	9'842'170.36
2	Total des produits	1'057'535.00	950'382.00	1'019'658.45
			Bu 20 - Bu 19	Bu 20 - Co 18
Ecart nets en Fr.			75'308.00	592'712.09
Ecart nets en %			0.81%	6.72%

Détails par compte - Frais scolaires

Compte	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
200.351.00	Participation aux dépenses cantonales écoles enfantines	567'837.00	547'519.00	545'671.85	20'318.00
210.351.00	Participation aux dépenses cantonales écoles primaires	2'304'447.00	2'151'083.00	2'120'654.95	153'364.00
220.351.10	Participation Ecoles spécialisées personnes handicapées et inadaptées	931'046.00	1'027'531.00	988'672.50	-96'485.00
Les charges liées à l'école obligatoire progressent de près de Fr. 174'000.00 (+6.4%) par rapport au budget 2019. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse de la participation aux écoles spécialisées (réduction de la charge des communes de 55 % à 50 %).					
210.310.20	Achat de fournitures scolaires	20'000.00	120'000.00	110'650.90	-100'000.00
Dès la rentrée scolaire 2020/2021, les fournitures scolaires seront assumées intégralement par l'État de Fribourg. Ce poste sera donc, à terme, réduit à néant. Cependant, lors du premier semestre 2020, les achats ordinaires restent de compétence communale. Par ailleurs, ce poste intègre également certains frais inhérents aux impressions (feuilles) ainsi que les achats de livres (bibliothèque). Ces éléments seront affectés dans un autre compte dès le budget 2021. Enfin, il sied de préciser que l'État versera dès la prochaine rentrée (août 2020) une indemnité forfaitaire par élève pour les frais d'impressions qui viendront diminuer la charge du compte des imprimantes et photocopieurs ; les détails de cet élément ne nous étant pas connus à ce jour, nous ne pouvons pas les anticiper.					
210.461.00	Contributions fournitures et camps scolaires	58'000.00	0.00	0.00	58'000.00
A titre transitoire pour 2019 et 2020, le canton verse Fr. 75.00/élève de contribution aux frais des camps scolaires (art. 104a de la loi sur la scolarité obligatoire (LS; RSF 411.0.1)).					

Compte	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
210.318.40	Prestations de tiers, transports scolaires	430'000.00	415'000.00	215'581.80	15'000.00
Ces frais sont désormais entièrement à charge de la commune.					
210.318.41	Prestations de tiers, frais de piscine	60'000.00	60'000.00	49'919.30	0.00
Suite à la résiliation du contrat de piscine pour les Établissements de Corpataux-Magnedens/Rossens et Le Glèbe, une solution transitoire d'urgence a été mise sur pied. Cependant, bon nombre d'élèves n'ont plus de cours de piscine. En vue de retrouver la situation qui prévalait, le Dicastère propose la solution suivante : maintenir l'Établissement de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz à Charmey et diriger les autres Établissements à Cottens, seule solution pérenne qui a pu être trouvée. Le coût est plus onéreux qu'avant mais cette solution permet de maintenir la même prestation qu'à la fusion. Le chiffre au budget reste identique car cette solution ne pourra être mise sur pied qu'à partir de l'été 2020.					
210.366.00	Camps scolaires	82'000.00	63'000.00	54'106.00	19'000.00
210.366.10	Promenades scolaires	18'000.00	18'000.00	16'880.00	0.00
210.366.20	Spectacles scolaires	20'000.00	20'000.00	16'413.85	0.00
210.366.30	Sport scolaire	17'000.00	17'000.00	15'876.00	0.00
Conformément à la décision d'uniformisation du début de législature, les camps de sports connaissent un roulement différent entre les différents Établissements mais l'égalité de traitement est assurée par le tournus suivant : <ul style="list-style-type: none"> – Camp de ski pour les 5H-8H = 2 fois tous les 4 ans – Camp vert pour les 5H-8H = 1 fois tous les 4 ans – Camp vert pour les 3H-4H (3 jours maximum) = 1 fois tous les 2 ans Aussi, les montants fluctuent en fonction des années. En 2020, c'est une année « forte » dans le sens que le tournus veut que beaucoup d'enfants se rendront en camp. En outre, le Conseil général a validé une augmentation de la subvention en 2019 pour suppléer au manco lié à la non-facturation possible aux parents d'élèves pour les camps de sport (cf. conséquences de la jurisprudence fédérale y relative). La subvention a donc été augmentée en conséquence, à savoir Fr. 240.00/élève pour un camp de ski et Fr 120.00/élève pour un camp vert. Les montants concernant les promenades scolaires, les spectacles scolaires et le sport scolaire n'ont pas été modifiés quand bien même une contribution parentale ne peut plus être exigée, respectivement qu'une subvention « temporaire » de Fr. 75.00/élève a été versée par le canton. En effet, cette dernière subvention sert principalement à compenser l'engagement financier supplémentaire pour les camps de sports. Enfin, le nombre d'élèves restant stable, les mêmes chiffres reportés au budget restent identiques pour 2020.					

Détails par compte - Accueil extrascolaire

Chapitre	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu 20 - Bu 19
219	Accueil extrascolaire - charges	608'345.00	572'844.00	541'717.40	35'501.00
219	Accueil extrascolaire - produits	334'000.00	315'280.00	311'993.40	18'720.00
Stabilité dans les chiffres par rapport à 2019 selon les projections actuelles. Pour rappel, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur en 2018 dont les premières conséquences consolidées ne seront perceptibles qu'au bouclage des comptes 2019. Aussi, les éventuelles corrections utiles seront apportées en marge du budget 2021. Pour le budget 2020, à noter cependant un correctif dans les charges effectives du compte 219.318.40 (prestations de tiers, frais de repas et de goûters). Ce poste doit être mis en lien avec le poste de produits 219.433.10.					

Détails par compte - Services auxiliaires

Chapitre	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu 20 - Bu 19
220	Ecoles spécialisées - charges	827'233.00	767'956.00	762'553.55	59'277.00
220	Ecoles spécialisées - produits	466'435.00	436'002.00	467'162.45	30'433.00

Ce chapitre intègre les comptes des services de logopédie, psychologie et psychomotricité. Pour rappel, la commune a mandaté Flos Carmeli pour assurer ces tâches.

Outre l'augmentation de la dotation du service de psychologie, le budget est en ligne avec les années précédentes. Les points principaux d'augmentation sont des charges de personnel - augmentation de la dotation de la psychologie (0.2 ept).

Enfin, il est à noter que ce chapitre enregistre également une baisse des charges s'agissant des écoles spécialisées pour personnes handicapées en raison de la modification de la répartition des frais État-Communes (ces dernières assumant désormais 50% des frais au lieu de 55%).

Détails par compte - Administration des écoles

Compte	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
290.300.21	Jetons et frais du conseil des parents	4'000.00	0.00	0.00	4'000.00

Le conseil des parents est désormais organisé et a connu une première année d'engagement. Il va poursuivre son action en 2020 en assumant une part active toujours plus grande dans la vie de l'école et par l'organisation d'événements à l'attention des parents. Aussi, afin de reconnaître cet engagement, le Dicastère propose, sur demande du conseil des parents lui-même, d'octroyer un jeton de présence pour les seules séances de conseil (pas d'autres vacations). 11 personnes siégeant au sein de ce conseil, un budget de Fr. 4'000.00 a été prévu, sur la base des tarifs communales relatifs aux commissions.

290.311.10	Achat de matériels informatiques	45'000.00	45'000.00	46'704.60	0.00
------------	----------------------------------	-----------	-----------	-----------	------

Le conseil communal a décidé d'un budget de fonctionnement annuel de Fr. 45'000.00 pour la législature, visant à uniformiser les prestations ainsi qu'à assurer le renouvellement du matériel informatique. Aussi, pour l'année 2020, les éléments suivants sont projetés : Fr. 20'000.00 pour le renouvellement informatique au sein de l'Établissement de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz / Fr. 6'000.00 pour les achats ordinaires des différents Établissements / Fr. 4'000.00 complémentaires pour les achats informatiques dans l'Établissement de Corpataux-Magnedens/Rossens (achever le renouvellement des anciens postes) / Fr. 15'000.00 pour l'achat de beamers interactifs.

4.4 Culture, sports et loisirs

Récapitulation

Chapitre	Culture, sports et loisirs	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018
3	Total des charges	1'994'231.00	1'965'495.00	2'862'858.14
3	Total des produits	225'210.00	248'070.00	1'290'971.24
			Bu 20 - Bu 19	Bu 20 - Co 18
	Ecart nets en Fr.		51'596.00	197'134.10
	Ecart nets en %		3.00%	12.54%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
300.365.10	Soutien à des manifestations culturelles régionales	60'000.00	60'000.00	27'500.00	0.00
300.490.50	Imputation interne - prélèvement sur la réserve	10'000.00	11'000.00	0.00	-1'000.00
Comme pour le budget 2019, les subventions allouées aux manifestations culturelles régionales sont en partie financées par un prélèvement sur la réserve constituée à cet effet. Elle s'élevait à Fr. 59'392.00 au 31.12.2018.					
305.311.00	Achat de mobilier, machines et équipements	3'500.00	0.00	0.00	3'500.00
305.311.10	Achat de matériels informatiques	2'100.00	0.00	0.00	2'100.00
305.311.11	Achat de logiciels et licences informatiques	1'000.00	0.00	0.00	1'000.00
305.313.50	Achat de matériel et équipements divers	1'000.00	2'500.00	1'249.00	-1'500.00
Pour plus de précisions, les achats et les frais ont été ventilés sur des comptes plus spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - acquisition de 5 tables amovibles : Fr. 3'500.00 (305.311.00) ; - renouvellement d'un poste informatique sur 6 (305.311.10) ; - cinq licences Office (305.311.11). 					
310.301.10	Traitement du personnel d'exploitation	0.00	0.00	470.85	0.00
310.390.30	Imputation interne - prestations du service forestier	4'900.00	3'000.00	3'120.00	1'900.00
Pour mieux correspondre à la pratique actuelle, les travaux d'entretien du site du château d'Illens incombent désormais complètement au Service forestier.					
330.313.00	Achat de matériel et divers embellissement espaces publics	5'000.00	1'000.00	35.40	4'000.00
Le montant comprend l'acquisition de drapeaux et d'éclairage de Noël et un fleurissement plus important des espaces publics en 2020.					
331.314.20	Frais d'entretien routes et chemins	35'272.00	7'231.00	7'279.15	28'041.00
En plus des frais d'entretiens courants, le montant inscrit au budget 2020 comprend une participation de Fr. 28'041.00 à un important projet de rénovation des infrastructures du Sentier du Lac de la Gruyère (remplacement de 35 passerelles et 17 aqueducs) évalué à un total de Fr. 470'000.00. Selon les clés de répartition intercommunale, la participation totale de la commune se monte à Fr. 84'122.00. Un montant de Fr. 28'041.00 sera également inscrit aux budgets 2021 et 2022.					
360.317.10	Frais de réceptions, Noël des Aînés	30'000.00	23'000.00	24'912.50	7'000.00
360.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances	9'000.00	0.00	6'875.20	9'000.00
Contrairement au budget 2019 et dans le respect des règles comptables, les charges brutes des rencontres « Noël des aînés » sont inscrites au compte 360.317.10 et les contributions des paroisses à ces événements en produits au compte 360.436.00.					
391.435.85	Prestations de services à des tiers, commissions perception	0.00	32'000.00	37'150.84	-32'000.00
Cette contribution est désormais inscrite sous Administration générale (chapitre 021).					

4.5 Santé

Récapitulation

Chapitre	Santé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018
4	Total des charges	2'741'049.00	2'676'252.00	2'570'901.70
4	Total des produits	35'000.00	35'000.00	34'340.60
			Bu 20 - Bu 19	Bu 20 - Co 18
	Ecart nets en Fr.		64'797.00	169'487.90
	Ecart nets en %		2.45%	6.68%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
410.352.00	Participation aux homes médicalisés du district	604'582.00	612'608.00	546'121.50	-8'026.00
410.352.01	Participation au rattrapage frais financiers emprunt CODEMS	44'886.00	44'603.00	44'772.80	283.00
440.352.00	Participation aux frais du service des soins à domicile	359'099.00	322'325.00	303'651.80	36'774.00
440.352.10	Participation aux frais des indemnités forfaitaires	293'517.00	260'392.00	278'357.40	33'125.00
440.352.20	Participation aux frais du service Passepartout Sarine	3'797.00	3'704.00	2'831.00	93.00
440.352.30	Participation à l'organe de coordination Réseau Santé Sarine	29'113.00	26'532.00	26'451.35	2'581.00
Au total, les charges des services placés sous la responsabilité du Réseau Santé Sarine progressent de Fr. 64'830.00 (+ 5.1%) par rapport au budget 2019.					

4.6 Affaires sociales

Récapitulation

Chapitre	Affaires sociales	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018
5	Total des charges	10'795'154.00	10'322'158.00	10'728'369.76
5	Total des produits	6'752'200.00	6'230'190.00	6'638'430.29
			Bu 20 - Bu 19	Bu 20 - Co 18
	Ecart nets en Fr.		-49'014.00	-46'985.47
	Ecart nets en %		-1.20%	-1.15%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
540.316.00	Frais de location de locaux pour les crèches	37'000.00	37'000.00	36'720.00	0.00
540.366.00	Subventions aux parents, crèches	380'000.00	366'200.00	326'635.80	13'800.00
540.366.10	Subventions aux crèches	8'800.00	58'000.00	33'041.10	-49'200.00
540.390.20	Imputation interne - frais de locaux crèche	84'550.00	84'550.00	84'550.00	0.00

Ce chapitre intègre notamment les comptes de la crèche. Le budget présenté par cette dernière présente une diminution du déficit, expliquée par la phase de consolidation en lien avec les infrastructures. En effet, les nouveaux groupes ouverts en 2018 ont été renforcés en 2019, ce qui améliore le taux d'occupation. Pour cette année 2020, le budget intègre un taux d'occupation moyen de 90%, soit une prévision prudente. Il est en effet fort possible qu'au bouclage, le taux d'occupation moyen soit supérieur. Si cela se confirme, le taux pourra être réévalué à la hausse en vue du budget 2021.

541.317.20	Frais d'animation, Fritime	0.00	34'000.00	29'645.60	-34'000.00
541.317.21	Frais d'animation, Midnight	30'500.00	0.00	0.00	30'500.00
541.365.00	Dons à des sociétés de jeunesse	1'800.00	1'800.00	1'800.00	0.00
541.452.00	Participations d'autres communes	8'000.00	6'000.00	0.00	2'000.00
541.461.00	Subventions cantonales, Fritime et Midnight	0.00	6'400.00	4'495.80	-6'400.00

Ce chapitre a été adapté à la réalité de l'action communale, à savoir deux axes que sont FriTime et Midnight.

S'agissant de ce dernier, nous vivons en 2020 la troisième phase, à savoir la phase de pérennisation de l'action, qui comprend un coût quelque peu plus élevé qu'en 2019.

550.351.00	Participation institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées	1'924'285.00	1'835'436.00	1'851'429.35	88'849.00
------------	--	--------------	--------------	--------------	-----------

Le vieillissement des personnes en situation de handicap entraîne la nécessité de créer de nouvelles places en institutions et le renforcement de leur encadrement. Par conséquent ces mesures induisent l'engagement de personnel spécialisé supplémentaire, ce qui explique l'augmentation des coûts.

560.365.00	Subsides pour les immeubles subventionnés	5'000.00	12'000.00	20'931.05	-7'000.00
560.436.00	Remboursement de tiers	5'000.00	5'000.00	4'902.00	0.00

Ces subventions sont mises à jour chaque année sur la base du montant à charge de la commune. Les charges dues au titre de ce programme d'encouragement à la construction de logements qui date de 2003 arrivent progressivement à leur terme.

580.352.00	Participation au Service social de district, correctif	250'000.00	366'908.00	309'054.05	-116'908.00
------------	--	------------	------------	------------	-------------

Le montant à charge de la commune correspondant à la répartition sur la population du district des contributions d'assistance octroyées par les services sociaux du district a été évalué par le SSoc. Il convient de relever que la contribution 2020 sera calculée sur le décompte de l'exercice 2019.

Détails par compte - Participation à la crèche La Marelle

Budget de la crèche La Marelle	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
Charges	1'616'700.00	1'608'250.00	1'509'674.45	8'450.00
Produits	1'486'350.00	1'466'400.00	1'355'363.35	19'950.00
Excédent de charges	130'350.00	¹⁾ 141'850.00	154'311.10	-11'500.00

Compte	Financement des communes	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
540.316.00	Frais de location pour les crèches	37'000.00	37'000.00	36'720.00	0.00
540.390.20	Imputation interne - frais de locaux crèche	84'550.00	84'550.00	84'550.00	0.00
540.366.10	Subventions aux crèches	8'800.00	58'000.00	33'041.10	-49'200.00
	Total	130'350.00	¹⁾ 179'550.00	154'311.10	-49'200.00

540.452.00	Participation commune d'Hauterive FR	34'375.13	48'007.00	41'258.78	-13'631.88
	Solde net à charge de la commune de Gibloux	95'974.87	131'543.00	113'052.32	-35'568.12

¹⁾ À noter que le montant du budget 2019 de Fr. 179'550.00 ne correspond pas à la version du budget finalement adopté par la crèche en fin d'année 2018, soit un montant de Fr. 141'850.00. La fluctuation est liée à des frais de personnel.

Comme mentionné dans le tableau ci-dessus, l'excédent de charges de la crèche est couvert par les locations pris en charge par les communes (au total Fr. 121'550.00), le solde étant inscrit au compte 540.366.10. Le budget 2020 prend en compte un taux d'occupation moyen de 90%, soit une prévision prudente. Il est en effet fort possible qu'au bouclement, le taux d'occupation moyen soit supérieur. Si cela se confirme, le taux pourra être réévalué à la hausse en vue du budget 2021.

Détails par compte - Service social du Gibloux

1. Gestion des dossiers de tiers		Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
Compte	Charges				
5811.319.40	Indemnités, Gestion de tiers	3'000'000.00	2'600'000.00	2'819'254.74	400'000.00
5811.319.41	Indemnités, Gestion des nomades	800'000.00	800'000.00	964'593.87	0.00
	Total des charges	3'800'000.00	3'400'000.00	3'783'848.61	400'000.00
Compte	Produits				
5811.439.00	Remboursements gestion de tiers	3'000'000.00	2'600'000.00	2'819'254.74	400'000.00
5811.439.01	Remboursements gestion des nomades	800'000.00	800'000.00	964'593.87	0.00
	Total des produits	3'800'000.00	3'400'000.00	3'783'848.61	400'000.00
	Total net	0.00	0.00	0.00	0.00

Un nombre toujours plus important de dossiers de tiers sont gérés par les collaborateurs du Service social. La possibilité pour les tiers confrontés à des difficultés financières de bénéficier de conseils et d'un minimum de rigueur dans la gestion de leurs ressources, permet sans aucun doute d'éviter dans de nombreux cas d'avoir recours à l'instrument de l'aide sociale. Même si l'opération est blanche pour les comptes communaux, le bilan général de cet important travail de gestion figure dans les comptes par souci d'information et de transparence.

Il convient de souligner que la même prestation offerte aux nomades est incluse dans la rémunération versée par le canton pour la gestion des dossiers sociaux des nomades (voir comptes no 5810.451.05/06).

2. Frais pris en charge par le canton		Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
Compte	Charges				
5811.366.01	Frais d'assistance confédérés	15'000.00	15'000.00	12'779.20	0.00
5811.366.02	Frais d'assistance gestion des nomades	860'000.00	860'000.00	859'022.70	0.00
5811.366.05	Cotisations AVS/AI gestion des nomades	20'000.00	20'000.00	18'258.95	0.00
	Total des charges	895'000.00	895'000.00	890'060.85	0.00
Compte	Produits				
5811.436.20	Remboursements tiers frais ass. nomades	445'000.00	445'000.00	371'967.05	0.00
5811.451.01	Particip. canton frais assist. confédérés	15'000.00	15'000.00	12'779.20	0.00
5811.451.02	Particip. canton frais assist. nomades	415'000.00	415'000.00	487'055.65	0.00
5811.451.03	Particip. canton cotis AVS/AI nomades	20'000.00	20'000.00	18'258.95	0.00
	Total des produits	895'000.00	895'000.00	890'060.85	0.00
	Total net	0.00	0.00	0.00	0.00

La totalité de ces frais d'assistance est remboursée par le canton.

3. Frais pris en charge par les communes		Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
Compte	Charges				
5811.366.00	Frais d'assistance	1'950'000.00	1'750'000.00	1'956'465.45	200'000.00
5811.366.03	Cotisations AVS pot commun, communes	20'000.00	20'000.00	19'397.20	0.00
5811.366.04	Cotisations CM à charge des communes	0.00	0.00	8'503.80	0.00
5811.366.06	Frais d'aide sociale MIS	180'000.00	230'000.00	178'756.20	-50'000.00
	Total des charges	2'150'000.00	2'000'000.00	2'163'122.65	150'000.00
Compte	Produits				
5811.436.00	Remb. par tiers frais d'assistance	1'034'000.00	875'000.00	790'294.55	159'000.00
5811.436.01	Remb. par tiers primes caisses-maladie	0.00	0.00	811.40	0.00
5811.436.02	Remboursements par tiers MIS	36'000.00	43'000.00	24'695.45	-7'000.00
5811.436.30	Redevances communes cotisations AVS	0.00	0.00	125.40	0.00
5811.451.00	Participations canton frais assistance	366'400.00	350'000.00	466'468.75	16'400.00
5811.451.04	Particip. canton frais d'aide sociale MIS	57'600.00	74'800.00	61'624.35	-17'200.00
5811.452.00	Particip. de communes frais d'assistance,	138'000.00	134'000.00	185'039.80	4'000.00
5811.452.02	Particip. de communes frais aide soc. MIS	22'000.00	29'000.00	23'538.20	-7'000.00
	Total des produits	1'654'000.00	1'505'800.00	1'552'597.90	148'200.00
	Total net - Aide matérielle à charge de la commune de Gubloux	496'000.00	494'200.00	610'524.75	1'800.00

Malgré une augmentation substantielle des frais d'assistance octroyée aux personnes en difficulté de la commune (+ Fr. 200'000.00, + 11.4 %), en raison d'une augmentation du même ordre de grandeur du montant attendu en remboursement de ces frais (compte 5811.436.00), le total de l'aide matérielle à charge de la commune est très stable par rapport à 2019.

4.7 Transports et communications

Récapitulation

Chapitre	Transports et communications	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018
6	Total des charges	1'957'532.00	1'902'353.00	2'042'006.90
6	Total des produits	86'000.00	91'500.00	110'056.25
			Bu 20 - Bu 19	Bu 20 - Co 18
	Ecart nets en Fr.		60'679.00	-60'418.65
	Ecart nets en %		3.35%	-3.13%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
620.314.20	Frais d'entretien routes et chemins	220'000.00	247'000.00	290'327.50	-27'000.00
Un réexamen et un plus grand étalement des travaux d'entretiens des routes communales a permis d'optimiser l'évaluation de ces charges pour 2020.					
620.312.00	Eclairage public (consommation)	40'000.00	50'000.00	38'771.80	-10'000.00
620.314.31	Frais d'entretien éclairage public	60'000.00	40'000.00	53'631.80	20'000.00
L'évaluation des frais de consommation de l'éclairage public prend en compte les économies réalisées par la mise en œuvre de nouvelles technologies de luminaires et progressivement d'une gestion économe des heures d'éclairage. Le compte 620.314.31 comprend un montant de Fr. 20'000.00 représentant l'étape 2020 d'un programme d'assainissement et de modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal qui s'étendra sur 6 ans.					
620.313.21	Protection hivernale, achat de matériel et équipements	20'000.00	30'000.00	24'288.55	-10'000.00
620.313.20	Protection hivernale, achat de sel et de gravillon	100'000.00	100'000.00	105'056.25	0.00
620.318.41	Prestations de tiers, sous-traitance déneigement	190'000.00	190'000.00	153'797.15	0.00
Les frais de protection hivernale et de déneigement semblent avoir atteint leur vitesse de croisière. Ils sont toutefois susceptibles de varier en fonction des conditions météorologiques.					
620.390.10	Imputation interne - intérêts	21'660.00	16'720.00	17'180.00	4'940.00
620.390.15	Imputation interne - amortissement	202'745.00	158'488.00	146'888.00	44'257.00
Les frais financiers augmentent en raison de la prise en compte à partir de 2020 des intérêts et des amortissements relatifs aux travaux de rénovation de la Rte du Centre à Corpataux.					

4.8 Protection et aménagement de l'environnement

Récapitulation

Chapitre	Protection et aménagement de l'environnement	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018
7	Total des charges	4'717'849.00	4'568'523.00	4'505'258.69
7	Total des produits	4'069'900.00	3'952'000.00	3'958'537.15
			Bu 20 - Bu 19	Bu 20 - Co 18
	Ecart nets en Fr.		31'426.00	101'227.46
	Ecart nets en %		5.10%	18.52%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
700.380.00	Attribution à la réserve obligatoire	756'170.00	688'000.00	669'690.69	68'170.00
Sur la base de la nature des charges et des taxes, le montant total est attribué pour partie à la réserve « Maintien de la valeur » (Fr. 668'588.00) et pour partie à la réserve « Equilibre du compte » (Fr. 87'582.00).					
710.352.00	Participation STEP intercommunale, frais d'exploitation	510'673.00	474'060.00	451'846.90	36'613.00
710.352.01	Participation STEP intercommunale, frais financiers	178'005.00	170'367.00	184'704.25	7'638.00
710.352.02	Participation STEP intercommunale, investissements	68'063.00	10'410.00	34'459.75	57'653.00
Les investissements proposés par l'AEGN pour 2020 sont les suivants :					
Remplacement de la vis de relevage n°2			Fr. 90'000.00		
Crédit d'étude pour la régionalisation des steps AEGN & AIMPGPS			Fr. 50'000.00		
Total TTC			Fr. 140'000.00	(Fr. 129'990.70 HT)	
La part de la commune est de 52.36 % selon la clé de répartition intercommunale. Les chiffres du budget sont HT pour ce chapitre.					
710.380.00	Attribution à la réserve obligatoire	783'679.00	805'000.00	746'844.06	-21'321.00
Sur la base de la nature des charges et des taxes, le montant total est attribué pour partie à la réserve « Maintien de la valeur » (Fr. 711'188.00) et pour partie à la réserve « Equilibre du compte » (Fr. 72'491.00).					
720.318.49	Aménagements divers	16'000.00	0.00	0.00	16'000.00
720.390.30	Imputation interne - service forestier	22'900.00	0.00	6'857.50	22'900.00
Les travaux inscrits pour 2020 sur ces rubriques sont les suivants :					
Mise en conformité de l'éclairage de la déchetterie de Rossens			Fr. 6'000.00		
Adaptation de la rampe de chargement du conteneur à déchets verts aux déchetteries de Farvagny-le-Grand et de Rossens			Fr. 10'000.00		
Remise en état des anciennes places de conteneurs à Farvagny effectuée par le SFor (inscrit au compte 720.390.30)			Fr. 20'000.00		
740.314.10	Frais d'entretien cimetières et places extérieures	10'000.00	20'000.00	1'674.35	-10'000.00
Le montant inscrit au budget 2020 représente les frais d'entretiens courants. Les travaux d'entretiens plus conséquents sur les portails et les murs d'enceinte font désormais l'objet d'une étude qui débouchera sans doute une demande de crédit d'investissement.					
790.318.60	Mandats externes, spécialistes techniques	40'000.00	30'000.00	31'675.80	10'000.00
Le poste comprend un montant complémentaire de Fr. 20'000.00 pour les frais du dossier d'harmonisation du PAL en raison de l'exigence de la DAEC de procéder à un examen préalable.					
790.318.90	Autres prestations, système d'information du territoire	28'000.00	18'736.00	22'778.80	9'264.00
Compléments aux logiciels métiers : couches éclairages, ruissellement, bornes d'hydrantes, installations solaires, eau potable, épuration pour Geoconcept et compléments FRIAC.					

790.352.00	Participation Conférence régionale pour les infrastructures et un développement coordonné	47'869.00	33'426.00	4'839.30	14'443.00
------------	---	-----------	-----------	----------	-----------

Le montant représente la participation communale aux frais de la 2^e étape de l'élaboration du plan directeur régional du district placé sous la responsabilité de la Conférence régionale. Le montant total de Fr. 300'000.00 est réparti entre les communes hors-agglomération. Le montant 2020 représente les 2/3 des coûts à la charge de la commune. Le solde sera inscrit au budget 2021.

Taxes relatives à l'approvisionnement en eau (EP, chapitre 700)

Le nouveau règlement communal sur l'approvisionnement en eau est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Pour rappel les nouvelles règles peuvent être résumées en deux points :

- Les frais d'exploitation et les frais financiers doivent être couverts à 100% par les taxes.
- Les taxes doivent permettre de financer le renouvellement des installations au travers de la constitution d'une réserve financière « maintien de la valeur » affectée à cet effet.

En résumé

Rubrique	Budget 2020			Budget 2019		
	Taxe Fr.	Paramètre	Montant Fr.	Taxe Fr.	Paramètre	Montant Fr.
700.434.00 Taxes de base 1er UL	200.00/UL	1'860 UL	575'000.00	200.00/UL	1780 UL	565'000.00
UL supplémentaires	150.00/UL	1'350 UL		150.00/UL	1390 UL	
700.434.01 Taxes de base, terrains non raccordés	0.20/m2	461'000 m2	92'000.00	0.20/m2	475'000 m2	95'000.00
Total taxes de base			667'000.00			660'000.00
Vente d'eau, produits d'investissements ¹⁾			80'000.00			
Investissements à charge du fonctionnement			0.00			0.00
Frais financiers			78'412.00			80'782.00
Attribution réserve "Maintien de la valeur"			668'588.00			578'539.00
700.435.80 Taxes exploitation	0.80/m3	554'000 m3	443'200.00	0.80/m3	510'000 m3	408'000.00
Charges d'exploitation			448'118.00			471'039.00
Vente d'eau, produits d'exploitation ¹⁾			80'000.00			160'000.00
Recettes diverses			12'500.00			12'500.00
Frais d'exploitation nets			355'618.00			298'539.00
Attribution réserve "Equilibre du compte"			87'582.00			109'461.00
700.435.80 Attribution aux réserves			756'170.00			688'000.00

Commentaires

UL : pour « unité de logement »

En ce qui concerne les terrains, les m2 sont des valeurs obtenues après application des indices (IBUS).

Pour les taxes d'exploitation, les m3 représentent le volume d'eau consommée.

Les paramètres déterminant pour le calcul des recettes des taxes de base pour 2020 ont été évalués sur la base de la facturation 2019 et indexés à l'accroissement de la population.

Les paramètres déterminant pour le calcul des recettes des taxes d'exploitation pour 2020 ont été évalués sur la base de la facturation 2018 et indexés à l'accroissement de la population.

¹⁾ Les recettes de la vente d'eau à d'autres réseaux ont été réparties à raison de 50% pour le financement des investissements et 50 % pour le financement des charges d'exploitation.

La facturation des taxes pour les propriétés communales n'a pas pu être prise en compte pour le budget 2020 (voir ci-dessous sous point 5.5).

Taxes relatives à la protection des eaux (EU, chapitre 710)

Le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Comme pour l'approvisionnement en eau, de manière générale les nouvelles règles peuvent être résumées en deux points :

- Les frais d'exploitation et les frais financiers doivent être couverts à 100% par les taxes.
- Les taxes doivent permettre de financer le renouvellement des installations au travers de la constitution d'une réserve financière « maintien de la valeur » affectée à cet effet.

En résumé

Rubrique	Budget 2020			Budget 2019		
	Taxe Fr.	Paramètre	Montant Fr.	Taxe Fr.	Paramètre	Montant Fr.
Taxes de base	0.50/m2	1'736'092 m2	868'000.00	0.50/m2	1'647'000 m2	823'000.00
Zone à bâtir	0.043/m3	3'729'937 m3	160'000.00	0.043/m3	4'104'000 m3	176'000.00
	25.00/EH	8'760 EH	219'000.00	15.00/EH	13'400 EH	201'000.00
710.434.00 Total taxes de base, Zone à bâtir			1'247'000.00			1'200'000.00
710.434.01 Taxe de base hors zone	0.50/m2	58'466 m2	29'000.00	0.50/m2	108'000 m2	54'000.00
Total taxes de base			1'276'000.00			1'254'000.00
Investissements à charge du fonctionnement, commune			5'000.00			5'000.00
Investissements à charge du fonctionnement, STEP			68'063.00			10'410.00
Frais financiers STEP			178'005.00			170'367.00
Frais financiers commune			313'744.00			318'924.00
Attribution réserve "Maintien de la valeur"			711'188.00			748'425.00
710.434.10 Taxes exploitation	1.70/m3	396'000 m3	673'000.00	1.70/m3	350'000 m3	595'000.00
710.434.11 Taxes exploitation	105.50/EH	1'060 EH	112'000.00	105.50/EH	1'300 EH	137'000.00
Total taxes exploitation			785'000.00			732'000.00
Charges d'exploitation			712'509.00			675'425.00
Recettes diverses			0.00			0.00
Frais d'exploitation nets			712'509.00			675'425.00
Attribution réserve "Equilibre du compte"			72'491.00			56'575.00
700.435.80 Attribution aux réserves			783'679.00			805'000.00

Commentaires

EH : pour « équivalent-habitant »

En ce qui concerne les terrains, les m2 et les m3 sont des valeurs obtenues après application des indices (IBUS et indices de masse).

Pour les taxes d'exploitation, les m3 représentent le volume d'eau consommée.

Les paramètres déterminant pour le calcul des recettes des taxes de base pour 2020 ont été évalués sur la base de la facturation 2019 et indexés à l'accroissement de la population.

Les paramètres déterminant pour le calcul des recettes des taxes d'exploitation pour 2020 ont été évalués sur la base de la facturation 2018 et indexés à l'accroissement de la population.

La facturation des taxes pour les propriétés communales n'a pas pu être prise en compte pour le budget 2020 (voir ci-dessous sous point 5.5).

Gestion des déchets (chapitre 720) - Récapitulation

En résumé		Budget 2020		Budget 2019		Ecart Bu20 - Bu19
Compte	Rubrique	Charges	Produits	Charges	Produits	
	Personnel	197'669.00		198'075.00		-406.00
	Achats et entretien	16'500.00		33'000.00		-16'500.00
	Frais d'expl. des compacteurs	5'000.00		2'500.00		2'500.00
	Frais financiers	33'543.00		36'103.00		-2'560.00
	Frais divers	3'124.00		4'524.00		-1'400.00
720.318.40	Frais de ramassage et élimination ordures ménagères	115'000.00		120'000.00		-5'000.00
720.318.41	Frais de ramassage et élimination déchets spéciaux	135'000.00		135'000.00		0.00
720.318.42	Frais de ramassage et élimination déchets verts	120'000.00		150'000.00		-30'000.00
720.318.43	Frais de méthanisation déchets de ménage	25'000.00		20'000.00		5'000.00
720.318.44	Frais de ramassage et élimination déchets encombrants	45'000.00		45'000.00		0.00
720.318.49	Aménagements divers	16'000.00				16'000.00
720.318.97	Participation communale sur élimination couches culottes	35'000.00		40'000.00		-5'000.00
720.318.98	Frais élimination poubelles publiques et bâtiments communaux	5'000.00		5'000.00		0.00
720.390.30	Imputation interne - service forestier	22'900.00		0.00		22'900.00
720.434.00	Taxes de base ménages		260'000.00		245'000.00	15'000.00
720.434.01	Taxes de base entreprises		30'000.00		30'000.00	0.00
720.434.10	Taxes proportionnelles, d'utilisation		255'000.00		275'000.00	-20'000.00
720.439.00	Valorisation des déchets		40'000.00		50'000.00	-10'000.00
	Recettes diverses		4'200.00		3'500.00	700.00
Total chapitre 720		774'736.00	589'200.00	789'202.00	603'500.00	-28'766.00
	Taux de couverture		76.05%		76.47%	

Commentaires

Les frais de ramassage ont été évalués sur la base des chiffres 2019.

Les recettes des taxes pour 2020 ont été évaluées sur la base de la facturation 2019 et indexées à l'accroissement de la population.

Malgré une augmentation sensible de la population et si l'on déduit les frais d'aménagements pour un montant de Fr. 36'000.00 (Fr. 16'000.00 inscrits au compte 720.318.49 et Fr. 20'000.00 de travaux du SFor compris dans le compte 720.390.30), les frais nets relatifs au traitement des déchets sont en diminution de près de Fr. 65'000.00 par rapport au budget 2019. C'est un véritable succès.

4.9 Economie publique

Récapitulation

Chapitre	Economie publique	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018
8	Total des charges	1'003'495.00	1'021'448.00	938'659.63
8	Total des produits	1'460'850.00	1'477'600.00	1'563'512.74
			Bu 20 - Bu 19	Bu 20 - Co 18
	Ecart nets en Fr.		-1'203.00	167'498.11
	Ecart nets en %		0.26%	-26.81%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
801.	Alpages (excédent net de produits)	11'960.00	21'408.00	19'091.35	-9'448.00
L'alpage de Vuisternens-en-Ogoz est désormais mis en location et non plus géré directement par la commune. Des montants d'entretien particuliers (+ Fr. 6'000.00) péjorent la situation de ce chapitre pour le budget 2020.					
810.318.42	Prestations de tiers, abattage et débardage	52'000.00	90'000.00	44'650.75	-38'000.00
810.435.50	Ventes de grumes résineuses	205'000.00	225'000.00	200'294.95	-20'000.00
810.435.51	Ventes de grumes feuillues	0.00	0.00	0.00	0.00
810.435.52	Ventes de bois d'industrie résineux	85'000.00	95'000.00	141'819.95	-10'000.00
810.435.53	Ventes de bois d'industrie feuillus	0.00	0.00	0.00	0.00
810.435.54	Ventes de bois de feu résineux	250.00	250.00	0.00	0.00
810.435.55	Ventes de bois de feu feuillus	8'000.00	8'000.00	48'088.05	0.00
810.435.56	Ventes de copeaux	165'000.00	112'000.00	165'119.90	53'000.00
Dans un marché des bois toujours aussi « déprimé », à nouveau victime d'une sévère attaque de bostryche, seule la vente de copeaux progresse de manière réjouissante en raison de l'augmentation de la demande des chaufferies à copeaux de bois installées dans la commune.					
810.435.67	Réalisation de travaux forestiers pour Plan gestion Petite Sarine	9'200.00	19'500.00	9'265.00	-10'300.00
810.435.85	Prestations de services à des tiers	25'000.00	63'000.00	34'030.60	-38'000.00
810.490.30	Imputation interne - prestations pour d'autres services communaux	164'900.00	99'600.00	115'160.00	65'300.00
La répartition des travaux effectués par le SFOR pour d'autres services communaux et les frais de véhicules et d'équipements y relatifs ont été évalués de manière suivante :					
Compte	Centre de coûts	Montant Fr.			
Travaux					
2944.390.30	Ecole VO	13'300.00			
310.390.30	Château d'Illens	4'900.00			
330.390.30	Places et espaces publics	5'600.00			
331.390.30	Sentiers pédestres	5'500.00			
342.390.30	Infrastructures en plein air (parcours-vita)	6'200.00			
620.390.30	Routes - entretien et déneigement	16'600.00			
700.390.30	Service des eaux	5'800.00			
720.390.30	Déchetterie	22'900.00			
801.390.30	Alpages	2'000.00			
750.390.30	Endiguements	63'000.00			
Tracteurs et bennes					
620.390.30	Routes - entretien	17'400.00			
700.390.30	Service des eaux	1'700.00			
Total		164'900.00			

Compte	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
810.461.00	Subventions cantonales	46'000.00	62'000.00	80'501.00	-16'000.00
Importante diminution des subventions pour les soins aux jeunes peuplements.					
810.461.01	Subvention cantonale fonction d'accueil en forêt	18'000.00	27'000.00	29'840.75	-9'000.00
Le montant total disponible au niveau cantonal pour ce type de subventions est désormais réparti sur l'ensemble des communes du canton et non plus réservé à certaines communes forestières.					
860.318.60	Mandats externes, études et divers	22'000.00	9'000.00	0.00	13'000.00
Inscription d'un montant de Fr. 20'000.00 pour une 1 ^{re} étape d'évaluation de l'état énergétique de 8 bâtiments communaux.					
860.366.00	Subventions versées, actions énergie	12'000.00	5'000.00	2'000.00	7'000.00
Le budget 2020 prend en compte une augmentation des demandes de subventions pour l'installation de systèmes basés sur des énergies renouvelables.					

4.10 Finances et impôts

Récapitulation

Chapitre	Finances et impôts	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018
9	Total des charges	4'016'521.00	4'076'321.00	9'267'589.01
9	Total des produits	27'456'965.00	27'143'909.00	31'166'727.39
			Bu 20 - Bu 19	Bu 20 - Co 18
	Ecart nets en Fr.		-372'856.00	-1'541'305.62
	Ecart nets en % (produits)		1.62%	7.04%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2020	Bu 2019	Co 2018	Ecart Bu20 - Bu19
900.318.40	Commissions des maisons de recouvrement de créances	20'000.00	40'000.00	67'016.60	-20'000.00
900.318.80	Frais de rappels et de recouvrement de créances	15'000.00	10'000.00	11'071.65	5'000.00
<p>La gestion des débiteurs est actuellement assurée par le Service des finances (SFin) jusqu'à la sommation. En cas de non-paiement, la créance est transférée à une entreprise de recouvrement spécialisée pour suite à donner.</p> <p>Les montants d'honoraires versés à l'entreprise de recouvrement (compte 900.318.40) sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptes 2017 : Fr. 41'000.00 - Comptes 2018 : Fr. 67'000.00 - Comptes 2019 (état au 31.10.2019) : Fr. 63'000.00 <p>Le nombre de litiges simultanément en contentieux est estimé à 300.</p> <p>Interpelé par l'augmentation constante de ces frais, dès le bouclage des comptes 2018, le SFin a entrepris d'étudier la possibilité de reprendre cette tâche au sein du service.</p> <p>Proposition inscrite au budget 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise par le SFin des tâches relatives au recouvrement des créances actives impayées dès le 1er janvier 2020. - Compte tenu des disponibilités SFin, la reprise de cette tâche n'exige qu'un complément de dotation de 0.2 ept (estimation env. Fr. 20'000.00). Dans un premier temps, le SFin renonce à acquérir un logiciel spécialisé en la matière. - Le recouvrement des actes de défaut de biens reste sous-traité à l'entreprise de recouvrement. <p>Le montant de Fr. 20'000.00 inscrit au budget 2020 représente l'estimation des honoraires dus à l'entreprise de recouvrement sur les dossiers qui lui sont confiés jusqu'au 31.12.2019 et encore en cours en 2020.</p>					
940.322.00	Intérêts des emprunts bancaires	320'000.00	400'000.00	400'038.90	-80'000.00
<p>Les taux d'intérêts particulièrement bas obtenus pour le renouvellement d'un emprunt (0.17% pour un emprunt de Fr. 1'000'000.00) et l'ouverture d'un nouvel emprunt (0.62 % pour un emprunt de Fr. 1'326'000.00) dans le courant de l'année 2019 et l'absence de charge d'intérêts intercalaires ont pour conséquence une nouvelle et importante réduction de la charge d'intérêts pour 2020.</p>					
940.330.00	Amortissements financiers obligatoires	1'856'097.00	1'819'837.00	1'532'237.20	36'260.00
<p>L'augmentation de la charge d'amortissements est principalement due à l'entrée en force en 2020 de l'amortissement des travaux de rénovation de la Rte du centre à Corpataux (Fr. 53'040.00) compensée par quelques postes d'amortissements arrivés à leur terme à fin 2018 (voir ci-dessous sous point 5.3).</p>					
9431.314.00	Frais d'entretien bâtiment	35'000.00	10'000.00	10'055.50	25'000.00
<p>Remplacement des joints en bois entre les panneaux d'éternit des façades, peinture des fenêtres, portes d'entrée et changement des cylindres du plan de fermeture.</p>					
9441.427.00	Location de locaux à des tiers	16'800.00	0.00	0.00	16'800.00
<p>Après rénovation, l'appartement situé dans le bâtiment de l'ancienne école de Villarlod a été mis en location dès octobre 2019.</p>					
948.315.11	Frais d'entretien d'équipements et installations techniques	20'000.00	30'000.00	14'571.20	-10'000.00
<p>En 2019 une réparation conséquente de la chaudière a été effectuée (Fr. 10'000.00).</p>					

5. Commentaires par nature

5.1 Frais de personnel

A défaut d'un règlement communal du personnel, la loi et le règlement sur le personnel de l'Etat de Fribourg s'appliquent à l'ensemble du personnel communal.

Les salaires bruts et les parts patronales des charges sociales sont imputés directement dans les divers centres de charges sur la base d'une évaluation du temps consacré à chaque centre de charges.

Les chiffres du budget 2020 tiennent compte de l'expérience à ce jour. Au terme de chaque exercice, une analyse plus précise de la nature des travaux effectués permet d'atteindre progressivement une juste répartition des charges de personnel dans les divers chapitres.

Salaires 2020

A l'heure où nous mettons sous presse, aucune indexation n'est annoncée pour 2020 sur le plan cantonal. L'échelle des salaires appliquée au personnel communal pour 2020 correspond à l'échelle cantonale 2019 adoptée par le canton au mois de décembre 2018.

Les salaires de l'ensemble des membres du personnel communal (personnel mensualisé et personnel rémunéré à l'heure) qui n'a pas atteint le sommet de la classe sont augmentés d'un palier.

Un certain nombre de modifications quant à l'attribution de l'ensemble classe/palier sont proposées dans le cadre du budget 2020.

Pour 2020, la masse salariale totale progresse de près de Fr. 110'189.00 par rapport au budget 2019, soit + 2.33 %.

Charges sociales et couverture d'assurances maladie et accident

Voir le tableau des taux de charges sociales placé en annexe (voir annexe 9).

Pour le budget 2020, les charges sociales employeur progressent de près de Fr. 13'000.00 par rapport au budget 2019, soit + 2.6 %.

Caisse de pension

L'ensemble du personnel communal est affilié à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

Pour le budget 2020, les charges LPP employeur sont de Fr. 477'013.00, elles progressent de près de Fr. 20'000.00 par rapport au budget 2019, soit + 4.38 %.

Formation du personnel

En tenant compte des formations annoncées pour 2020, un montant forfaitaire représentant Fr. 700.00 par ept est inscrit au budget 2020.

Indemnité pour service de piquet

Des indemnités de service de piquet pour le déneigement pour un montant de Fr. 9'360.00 ont été intégrées aux charges de personnel de l'édilité.

Service de surveillance

Sous le nom de « service de surveillance », les tâches de ligne téléphonique d'urgence et d'intervention en dehors des heures normales de travail ont été mises en place. Dans le cadre d'un tournus, le personnel des services techniques assure la permanence téléphonique et la surveillance hivernale. Il dispose d'un véhicule équipé pour procéder rapidement aux travaux de réparation usuels.

Ces tâches sont indemnisées dans le respect des règles définies pour le personnel cantonal auxquelles nous sommes soumis. Les indemnités représentent un montant total de Fr. 12'727.00 pour le budget 2020.

Charge moyenne du personnel

Sur la base de la dotation totale 2020 (57.31 ept, les apprentis et stagiaires ne sont pas comptés) et des charges totales de personnel (comptes de natures no 301 à 305 pour un total de Fr. 5'920'000.00), le coût moyen par ept pour 2020 est de Fr. 103'300.00 (charges sociales comprises).

Evolution des charges

	Budget 2019	Budget 2020	Augmentation	Augmentation %
Dotation générale	56.70 ept	57.31 ept	+ 0.61 ept	+ 1.08 %
Salaires bruts	4'730'346.00	4'846'535.00	+ 116'189.00	+ 2.46 %
Charges sociales employeur (yc allocations familiales)	1'024'920.00	1'024'910.00	+ 22'622.00	+ 2.21 %

dont les charges particulières suivantes :

Indemnités pour horaire particulier	11'050.00
Service de piquet	9'360.00
Service de surveillance	12'727.00
Emplois-jeunes d'été (2'090 heures)	39'710.00

Statistique de la dotation du personnel communal

Sur la base des propositions à ce jour, l'évolution de la dotation en personnel est la suivante :

Service	Budget 2019	Budget 2020	Ecart	Commentaires
	ept	ept	ept	
Service administratif	15.68	15.81	0.13	
<i>Secrétariat général & RH</i>	3.93	3.95	0.02	
<i>Contrôle de l'habitant</i>	3.15	3.15		
<i>Administration scol. et de l'AES</i>	2.30	2.29	-0.01	- 0.067 en 2021
<i>AES</i>	4.39	4.76	0.37	Dotation mise à jour selon les inscriptions en septembre 2019
<i>Bibliothèque</i>	1.66	1.66		
<i>Agriculture (Alpage)</i>	0.25	0.00	-0.25	L'alpage est désormais en location
Finances	4.25	4.4	0.15	Reprise par le service des activités de recouvrement de créances.
Forêts	4.82	4.96	0.14	Augmentation du nombre d'heures du personnel auxiliaire.
Service social	5.33	5.00	-0.33	Diminution de la dotation du personnel administratif
Service des curatelles	1.70	1.78	0.08	Augmentation de la dotation : + 0.3 ept dès octobre 2020.
Service technique	24.92	25.36	0.44	
<i>Administration</i>	3.00	3.20	0.2	
<i>Constructions</i>	3.00	2.80	-0.2	
<i>Adduction d'eau</i>	1.11	1.04	-0.07	
<i>Bâtiments</i>	9.08	9.40	0.32	Augmentation de la dotation : + 0.4 ept dès juin 2020.
<i>Edilité</i>	6.26	6.45	0.19	Augmentation de la dotation : + 0.4 ept dès juin 2020.
<i>Déchetterie</i>	2.47	2.47		
Apprentissage	3	3	0	Nombre de personnes
<i>Commerce</i>	2	2		
<i>Forêt</i>	1	1		
Stage	0	1	1	Nombre de personnes
Total (hors apprentis et stagiaires)	56.70	57.31	+ 0.61	soit + 1.08%

Voir également en annexe la répartition du personnel sous la forme graphique (annexe 10).

Autres remarques (pour rappel) :

- Le taux d'activité du personnel employé à l'heure a été converti en ept sur la base de 1850 heures/année.
- Le taux d'activités des montants forfaitaires a été calculé sur la base d'un salaire horaire de Fr. 30.00.

5.2 Evaluation des recettes fiscales

Les informations suivantes ont été exploitées pour l'évaluation des recettes fiscales 2020 :

- Cotes cantonales définitives 2017 pour les impôts sur les personnes physiques et morales.
- Evaluation de la progression des impôts sur les personnes physiques et morales pour l'année 2020 sur la base de la cote 2017.
- Evaluation par commune des effets de la réforme de la fiscalité des entreprises (voir ci-dessous).
- Evaluation de la progression de la part communale à l'impôt sur les véhicules pour l'année 2020 sur la base des comptes de l'année 2018.

Réforme de la fiscalité des entreprises

Les conséquences financières de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises doivent être prises en compte dans l'estimation des recettes fiscales 2020. Le Service cantonal des contributions a mis à jour en septembre 2019 ses estimations des effets pour chaque commune.

Le calcul des effets sur les recettes fiscales reste basé sur les cotes de recettes fiscales 2015. Il ne tient pas compte de l'évolution du panel d'entreprises assujetties sur le territoire de la commune (arrivées et départs) et encore moins de l'évolution de leurs taxations fiscales.

Les contributions versées par le canton à chaque commune visant à atténuer durant quelques années les effets de cette réforme ont été actualisées.

Compensation de base

Le montant de compensation de base total versé aux communes du canton sera de 10 millions de francs pour les années 2020, 2021 et 2022, 8 millions de francs pour les années 2023 et 2024 et 6.75 millions de francs pour les années 2025 et 2026. La clé de répartition est recalculée durant les 4 premières années. Cela implique que la part de la compensation de base attribuée à chaque commune variera également.

Compensation pour cas de rigueur

La compensation pour cas de rigueur sera versée par le canton en 2020 et 2021 aux 45 communes les plus touchées par la réforme. Les montants de la compensation pour cas de rigueur ont été fixés et ne sont pas recalculés, ce qui signifie que les communes bénéficiaires en 2020 le seront également en 2021 pour un montant identique. Ils représentent un montant annuel de 7.86 millions de francs pour l'ensemble des communes concernées.

Sur la base des évaluations publiées par le SCC, pour la commune de Gibloux, les effets sur les recettes fiscales 2020 peuvent être estimés de la manière suivante :

– Impôt sur le bénéfice des personnes morales :	- 61.4%	
– Impôt sur le capital des personnes morales :	- 89.1%	
– Impôt sur le revenu des personnes physiques (augm. de la prise compte des dividendes) :	+ Fr. 108'500.00	
– Compensation de base (produit)	Fr. 252'204.00	
– Compensation cas de rigueur (produit)	Fr. 450'000.00	(2020 et 2021)

Les mêmes modes d'évaluation que ceux appliqués pour le budget 2019 ont été mis en œuvre (voir la description ci-dessous).

Type d'impôts	Pour comparaison				Evaluations pour 2020					
	Comptes 2018 en italique : estimations basées sur un calcul	Budget 2019	Comptes 2019 situation au 17.10.2019	Impôts 2019 accomplis facturés	Tendances retenues pour le plan financier	Selon les évolutions sur le plan cantonal	Moyenne sur les années 2016-17-18	Selon la progression moyenne calculée sur les années 2009 à 2018	Selon la progression linéaire (droite de régression) de 2009 à 2018	Proposition pour le budget 2020
Personnes physiques, revenu	14'899'235.65	14'500'000.00		16'493'813.00	350'000.00	15'281'701.21		15'352'869.30	15'434'258.77	15'100'000.00
Personnes physiques, fortune	1'196'059.55	1'200'000.00			50'000.00	1'229'890.57		1'265'879.05	1'289'983.36	1'250'000.00
Personnes morales, bénéfice	1'382'527.20	1'650'000.00			19'300.00	715'030.75		1'755'804.39	1'946'105.49	700'000.00
Personnes morales, capital	288'972.65	250'000.00			2'200.00	34'328.10		328'446.87	349'586.20	30'000.00
A la source	350'792.31	345'000.00	299'795.10		+ 1.5 %		357'733.51			350'000.00
Prestations en capital	307'588.50	350'000.00	282'015.30		20'000.00		428'289.03			350'000.00
Gains immobiliers et plus-values	713'138.20	550'000.00	264'815.35		50'000.00		742'919.52			550'000.00
Mutations	1'233'902.80	700'000.00	696'538.30		50'000.00		945'382.60			700'000.00
Successions et donations	34'168.20	5'000.00	15'948.45		0.00		11'473.57			5'000.00
Contributions immobilières	2'025'854.20	2'020'000.00	2'127'251.20		75'000.00			2'116'322.02	2'173'937.50	2'100'000.00
Sur les automatés	1'850.00	1'900.00	1'700.00		+ 0 %					1'900.00
Sur les véhicules	569'980.90	570'000.00	436'223.90		+ 4.0 %	587'080.33			613'791.74	590'000.00
Sur les chiens	44'480.00	45'000.00	47'200.00		+ 1.5 %					45'000.00
Total	23'048'550.16	22'186'900.00		18'312'011.00						21'771'900.00

Sur la base des estimations ci-dessus, les recettes fiscales totales attendues pour 2020 diminuent de Fr. 415'000.00 (- 1.87 %) par rapport au budget 2019, en particulier en raison de l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprises (voir les commentaires ci-dessus).

Modes de calcul appliqués pour l'évaluation des recettes fiscales

a. Evolutions sur le plan cantonal

En automne de chaque année, le Service cantonal des contributions fournit aux communes des taux d'évolution des recettes fiscales évalués sur le plan cantonal (voir annexe 6).

Pour les recettes fiscales 2020, les taux retenus sont les suivants :

- progression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par rapport à 2017 : + 7.06 %
- progression de l'impôt sur la fortune des personnes physiques par rapport à 2017 : + 9.27 %
- progression de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par rapport à 2017 avant prise en compte des effets de la réforme fiscale : + 6.12 %
- progression de l'impôt sur le capital des personnes morales par rapport à 2017 avant prise en compte des effets de la réforme fiscale : + 3.03 %
- progression de l'impôt sur les véhicules par rapport aux comptes 2018 (OCN) : + 3.0 %

Ces progressions sont relativement délicates à appliquer à chaque commune qui ne possède pas obligatoirement le même profil de répartition des revenus tant en ce qui concerne les personnes physiques que les personnes morales. Ces chiffres sont toutefois considérés comme une évaluation par défaut et ne sont pas contestés par le Service des communes.

b. Moyenne des trois dernières années

Ce mode de calcul est souvent appliqué pour les impôts spéciaux dont le chiffrage est difficile et l'évolution d'une année à l'autre relativement aléatoire. Le calcul a été fait sur les trois dernières années pour lesquelles les comptes sont bouclés : 2016-2017-2018.

c. Progression moyenne

La progression est calculée chaque année en % par rapport à l'année précédente.

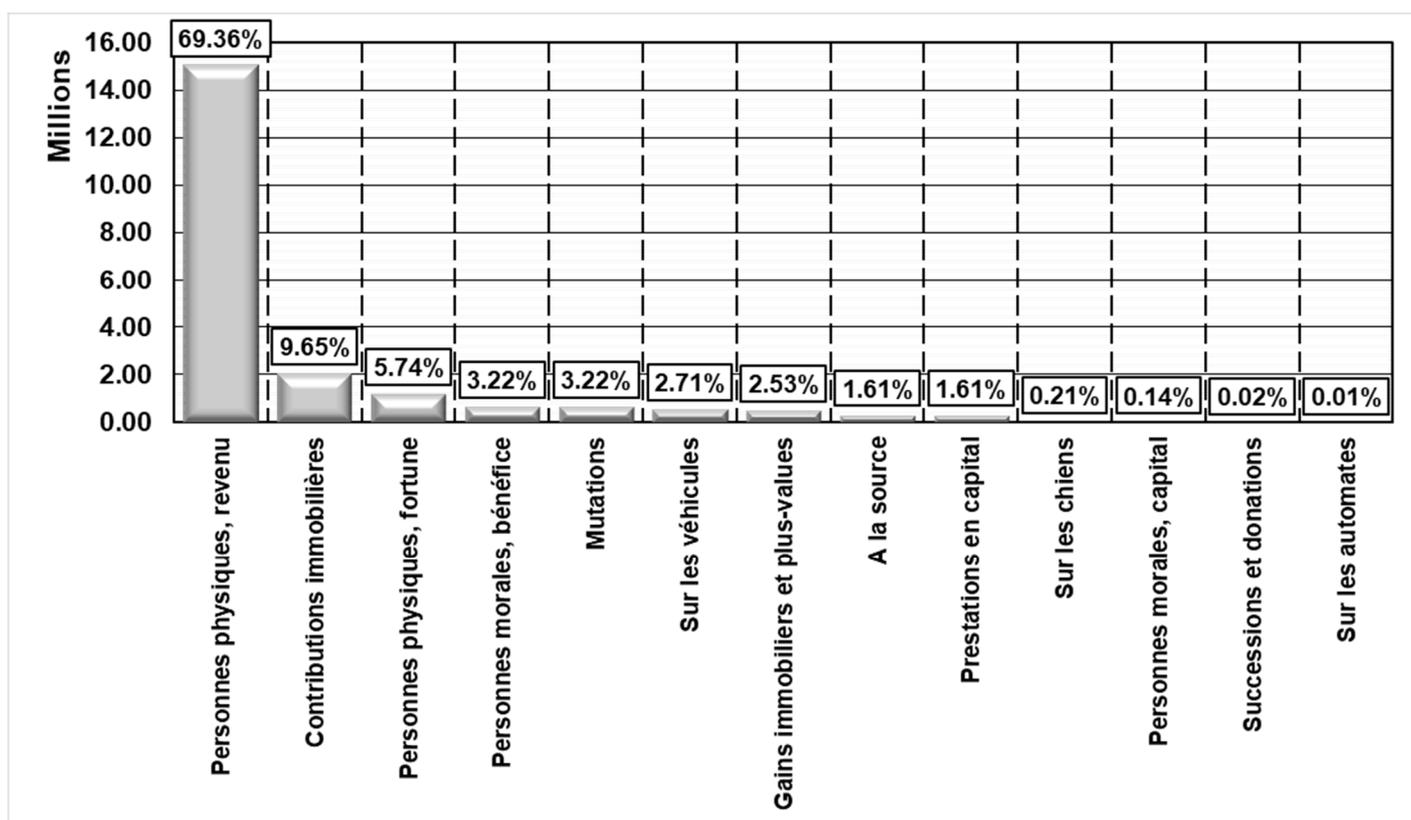
La moyenne des progressions est calculée sur la période d'analyse, dans notre cas de 2009 à 2018.

d. Droite de régression

L'algorithme consiste à rechercher les paramètres de la droite (valeur initiale et pente) représentant la progression linéaire optimale par rapport aux valeurs de la progression réelle. Le calcul a été fait sur la période 2009 à 2018.

Recettes fiscales 2020 - Représentation graphique

En % des recettes fiscales totales.



Recettes fiscales - Chiffres retenus pour le budget 2020

Impôt	Budget 2020	Budget 2019	Commentaires
Personnes physiques, revenu	15'100'000.00	14'500'000.00	Estimations basées sur l'ensemble des chiffres donnés par les diverses méthodes d'évaluation. Prise en compte des recettes supplémentaires dues à la modification de l'impôt sur les dividendes.
Personnes physiques, fortune	1'250'000.00	1'200'000.00	
A la source	350'000.00	345'000.00	Estimation sur la base de la progression moyenne et prise en compte de la situation des comptes 2019.
Prestations en capital	350'000.00	350'000.00	
Gains immobiliers et plus-values	550'000.00	550'000.00	
Mutations	700'000.00	700'000.00	
Successions et donations	5'000.00	5'000.00	
Contributions immobilières	2'100'000.00	2'020'000.00	Estimation sur la base de la progression annuelle (progression linéaire).
Personnes morales, bénéfice	700'000.00	1'650'000.00	Estimations prudentes basées sur l'ensemble des chiffres donnés par les diverses méthodes d'évaluation. Prise en compte des réductions annoncées (réforme de la fiscalité des entreprises) : <ul style="list-style-type: none"> - impôt sur le bénéfice des personnes morales : - 61.4% - impôt sur le capital des personnes morales : - 89.1%
Personnes morales, capital	30'000.00	250'000.00	
Sur les automates	1'900.00	1'900.00	Estimation sur la base de la situation des comptes 2019
Sur les véhicules	590'000.00	570'000.00	Sur la base des informations de l'OCN.
Sur les chiens	45'000.00	45'000.00	Estimation sur la base de la situation des comptes 2019.
Total	21'771'900.00	22'186'900.00	- 415'000.00 (- 1.87 %)

Sur la base des chiffres proposés pour le budget 2020, un point d'impôt communal correspond à Fr. 200'900.00.

5.3 Frais financiers

Amortissements

Les charges d'amortissements obligatoires sont réparties dans les divers centres de charges sur la base des montants d'amortissements inscrits dans le contrôle de l'endettement établi par le Service des communes.

Sur la base du contrôle d'endettement au 31.12.2018 établi par le SCom, de l'endettement de l'ex-CFGN au 31.12.2018 et des projets qui arriveront à leur terme en 2019, nous avons établi un tableau présumé du contrôle de l'endettement au 31.12.2019. C'est sur cette base que nous avons évalué les charges d'amortissement 2020 (voir annexe 5).

Il convient de relever que le calcul définitif des amortissements obligatoires 2020 sera établi par le SCom après le bouclage des comptes 2019.

Intérêts des dettes

L'état des dettes bancaires au 31.12.2019 et les charges d'intérêts y relatives pour 2020 ont été évalués (voir annexe 11).

Dette bancaire totale au 31.12.2019	Fr.	37'081'694.00
Charge annuelle totale d'intérêts (évaluation)	Fr.	320'066.13

Taux d'intérêts moyen : 0.86 %

Les échéances des emprunts et leur répartition entre les institutions de financement sont représentées graphiquement (voir annexe 11).

Compte tenu de nos liquidités, aucun montant au titre d'intérêts intercalaires pour les projets en cours n'a été pris en considération dans la charge d'intérêts pour 2020. La charge totale d'intérêts a été arrondie à Fr. 320'000.00 pour le budget 2020 (compte no 940.322.00).

Les intérêts inscrits dans les divers centres de charges ont été calculés à un taux moyen de 0.86 % sur la dette résiduelle figurant dans le tableau mis à jour du contrôle de l'endettement au 31.12.2019 établi (annexe 5) sur la base du contrôle de l'endettement au 31.12.2018 validé par le Service des communes (annexe 4).

Tableau des imputations des intérêts et des amortissements

		Budget 2020		Budget 2019		Amortiss. Bu20 - Bu19
		Intérêts 0.86 %	Amortiss. obligatoires	Intérêts 1 %	Amortiss. obligatoires	
160.390	Protection civile	310.00	2'336.00	550.00	3'141.00	-805.00
	Un projet totalement amorti fin 2018					
	VO - Particip. poste commandement PC				-805.00	
2940.390	Ecole CM	3'160.00	32'265.00	3'990.00	32'346.00	-81.00
	Un projet totalement amorti fin 2018					
	CM - Sas entrée et rempl. volets				-81.00	
2942.390	Ecole LG	20'620.00	160'236.00	25'150.00	162'636.00	-2'400.00
	Un projet totalement amorti fin 2018					
	EG - Aménagement place de jeu				-2'400.00	
2943.390	Ecole RO	14'140.00	116'870.00	17'100.00	116'870.00	0.00
2944.390	Ecole VO	1'970.00	14'700.00	2'420.00	14'700.00	0.00
3010.390	Tuffière CM	33'510.00	173'700.00	40'530.00	173'700.00	0.00
3412.390	Halle polyvalente RO	15'510.00	60'000.00	18'550.00	60'000.00	0.00
342.390	Infrastructures sportives	1'030.00	13'200.00	1'450.00	13'911.00	-711.00
	Deux projets totalement amortis fin 2018					
	VO - Aménagement place de sport				-321.00	
	CM - Aménag. cabane FC Bas-Gibloux				-390.00	
620.390	Routes	21'660.00	202'745.00	16'720.00	158'488.00	44'257.00
	Sept projets totalement amortis fin 2018					
	EG - Aménagement route de Grenilles				-6'046.00	
	EG - Amén. route EG-Chav.s.Orsonn.				-2'448.00	
	VO - Correction route communale				-720.00	
	VO - Accès à la place omnisports				-600.00	
	VO - Réfection routes communales				-740.00	
	VO - Réfection routes communales				-449.00	
	CM - Am. routier, éclairage public				-1'080.00	
	Un projet totalement amorti fin 2019					
	FA - Trottoir Pré au Prêtre				-2'700.00	
	Un nouveau projet à amortir dès 2019					
	RO - Réfect. Rte d'Ilens-Ch. de l'Essert				+6'000.00	
	Un nouveau projet à amortir dès 2020					
	CO - Rénovation Rte du Centre				+ 53'040.00	
6210.390	Bâtiment édilitaire RO	2'290.00	17'304.00	2'830.00	17'304.00	0.00
700.390	Eau potable	12'480.00	65'932.00	14'850.00	65'932.00	0.00
710.390	Épuration	46'910.00	266'834.00	52'090.00	266'834.00	0.00
720.390	Déchets	2'110.00	31'433.00	2'870.00	33'233.00	-1'800.00
	Deux projets totalement amortis fin 2018					
	VO - Aménagement déchetterie				-800.00	
	CM - Agrand. déchetterie intercommunale				-1'000.00	
740.390	Cimetière	0.00	0.00	190.00	2'200.00	-2'200.00
	Deux projets totalement amortis fin 2018					
	VO - Aménagement espace cinéraire				-1'200.00	
	VO - Aménagement et réfection cimetière				-1'000.00	
801.390	Alpages	170.00	1'700.00	210.00	1'700.00	0.00
811.390	Bâtiment forestier VO	3'420.00	10'000.00	4'060.00	10'000.00	0.00
9420.390	Ferme Ilens	3'610.00	9'152.00	4'270.00	9'152.00	0.00
9428.390	Terrains patrimoine financier	0.00	53'000.00	0.00	53'000.00	0.00
9430.390	Complexe FA	129'690.00	568'464.00	152'750.00	568'464.00	0.00
9431.390	Complexe RO	5'680.00	52'106.00	7'100.00	52'106.00	0.00
9441.390	Ancienne école Villarlod	1'730.00	4'120.00	2'040.00	4'120.00	0.00
	Total	320'000.00	1'856'097.00	369'720.00	1'819'837.00	36'260.00

Les postes pour lesquels plus aucuns intérêts et amortissements ne sont inscrits au budget 2020, correspondent aux projets resp. aux chapitres totalement amortis dans le cadre du bouclage des comptes 2018 (amortissements supplémentaires et assainissement du bilan) et aux projets dont les amortissements seront arrivés à leur terme au 31.12.2019.

5.4 Contributions de la commune de Hauterive FR

Pour les services communaux pour lesquels nous collaborons avec la commune d'Hauterive, les contributions de la commune d'Hauterive (comptes ---.452.00) sont calculées au prorata des derniers chiffres officiels de la population légale des deux communes au 31 décembre 2018 (Gibloux : 7'448 hab., Hauterive : 2'498 hab.). La part de la commune de Hauterive est de 25.116 %.

Les frais de location des locaux correspondent aux frais effectifs pour les locaux loués et selon les règles et aux tarifs définis sous point 5.5 pour les locaux communaux.

Les frais de gestion dont la facturation est prévue dans les conventions sont calculés pour l'exercice 2020 à un taux forfaitaire de 5% des frais nets de chaque chapitre à charge de la commune de Hauterive. Ils comprennent les frais de l'administration générale, les frais d'encadrement du conseiller communal, etc.. A terme, la facturation des frais de gestion devra faire l'objet d'une analyse plus approfondie afin de déterminer un taux parfaitement équitable pour les deux parties.

Les frais de gestion de 5% ne sont pas pris en compte pour (lignes en grisé) :

- la contribution de Fr. 5.00/habitant consacrée aux activités culturelles régionales ;
- les frais d'assistance et de contribution aux MIS.

Service ou centre de coûts	Acte de collaboration	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
Service des curatelles	Convention	54'000.00	51'000.00	34'569.50
Protection de la population	Entente intercommunale	7'000.00	7'000.00	5'853.80
Services auxiliaires sans SESAM	Convention	87'000.00	79'000.00	65'545.65
Services auxiliaires SESAM		42'000.00	42'000.00	42'258.20
Activités culturelles « régionales »	Accord tacite	12'560.00	12'480.00	7'488.00
Bibliothèques	Convention	51'000.00	50'000.00	46'688.05
Ludothèque	Accord tacite	9'000.00	9'000.00	6'635.85
Structures d'accueil de la petite enfance	Convention	136'000.00	147'000.00	130'949.35
Participation Midnight Sports	Accord	8'000.00	6'000.00	0.00
Service social, administration	Convention	177'000.00	180'000.00	176'790.85
Service social, frais d'assistance		138'000.00	134'000.00	185'039.80
Service social, frais MIS		22'000.00	29'000.00	23'538.20
Total		743'560.00	746'480.00	725'357.25

5.5 Imputations internes

Frais administratifs

Les frais de l'administration générale ne sont pas imputés dans les autres centres de charges.

Frais de personnel

Imputations directes des charges de salaires et des parts patronales des charges sociales.

Les autres charges de personnel (chapitre 020) ne sont pas imputées dans les divers centres de charges.

Répartition des frais entre le Service social (SSoc) et le Service des curatelles (SCur)

Pour la répartition des frais communs entre les deux services, la clé de répartition est basée sur le nombre des ept respectifs : 75% pour le SSoc et 25% pour le SCur.

Pour les frais de locaux, la clé de répartition est basée sur une estimation de la surface respective : 80% pour le SSoc et 20% pour le SCur.

Frais de location des locaux

En attendant de disposer d'un chiffrage détaillé des frais effectifs et des surfaces des locaux concernés, nous appliquons les règles et les tarifs suivants :

- Le tarif est appliqué à la surface nette des locaux sans compter les locaux techniques et les circulations.
- Les sanitaires ne sont comptés que s'ils ne sont pas partagés avec d'autres activités.
- Le tarif comprend les charges.

Locaux divers : surface nette, Fr. 200.00/m²

Locaux du feu : surface brute, Fr. 100.00/m²

Containers : surface brute, Fr. 100.00/m² (AES Vuisternens-en-Ogoz)

Combles : surface nette, Fr. 100.00/m² (AES Farvagny-le-Grand)

Jardin crèche : surface brute, Fr. 50.00/m²

Abri : surface nette, Fr. 50.00/m² (archives administration)

Frais de chauffage

Pour la fourniture de copeaux par le Service forestier aux chaufferies communales, les charges font l'objet d'une imputation interne entre le Service forestier (chapitre 810) et les centres de charges concernés (CAD Rossens, Ecole Vuisternens-en-Ogoz, Centre forestier Vuisternens-en-Ogoz). Les copeaux sont valorisés au prix de Fr. 44.25/m³ pour les copeaux secs et Fr. 37.65/m³ pour les copeaux humides.

Pour la chaufferie de Rossens, à défaut de disposer de relevés des compteurs d'énergie pour les derniers exercices (ils sont hors service), les charges ont été évaluées sur la base des consommations 2014 à 0.10 Fr./kWh.

Intérêts des dettes

La charge d'intérêts inscrite dans les divers centres de charges est calculée au taux moyen de 0.86% (total des intérêts des emprunts bancaires rapporté à la dette résiduelle totale) sur la dette résiduelle figurant dans le tableau du contrôle de l'endettement établi par le Service des communes (Limites de crédits autorisés) – voir sous point 5.3 ci-dessus.

Amortissements obligatoires

Les charges d'amortissements obligatoires sont réparties dans les divers centres de charges sur la base des montants d'amortissements inscrits dans le contrôle de l'endettement établi par le Service des communes – voir sous point 5.3 ci-dessus.

Facturation des taxes EP et EU pour les propriétés communales

En réponse à une intervention au conseil général, après vérification et afin de respecter une nécessaire égalité de traitement, nous avons décidé de mettre en place les règles nécessaires à la facturation des taxes EP et EU pour les propriétés communales par le biais d'imputations internes. Cette opération s'inscrit également dans le processus continu d'amélioration de la gestion des finances communales.

L'opération ne sera pas sans conséquences pour la gestion et l'équilibre des finances communales :

- Création de deux comptes de produits en imputation interne (taxes de base et taxes d'exploitation) dans les chapitres comptables 700 (EP) et 710 (EU). Ces recettes viendront contribuer au financement des infrastructures de distribution de l'eau et d'épuration.
- Création de deux comptes de charges en imputation interne (taxes de base et taxes d'exploitation) dans chacun des centres de charges correspondant aux propriétés communales (bâtiments administratifs, habitations, écoles, halles de sports, etc.). Ces charges viendront s'ajouter sans contrepartie aux autres charges du ménage communal.
- Création d'un compte de produits en imputation interne dans le chapitre 021 (Administration générale) pour la facturation des frais administratifs à charge des chapitres EP et EU.
- Création d'un compte de charges en imputation interne dans chacun des chapitres EP et EU pour la facturation des frais administratifs.

Notre objectif était d'introduire ces nouvelles règles, de manière totale ou partielle, dans le cadre du budget 2020. De nombreuses incertitudes subsistaient à l'heure de boucler le budget :

- l'inventaire des propriétés communales à prendre en considération encore à préciser ;
- le mode d'application des diverses taxes pour certaines des propriétés communales encore à déterminer ;
- le chiffrage de la consommation d'eau annuelle des diverses propriétés dans la mesure où certains compteurs devaient encore être installés et que des relevés annuels ne sont pas disponibles pour tous les compteurs ;
- la manière chiffrer les frais administratifs pour ces deux chapitres.

Le conseil communal a dû se résoudre à reporter la mise en place de cette pratique au budget 2021. Une analyse pourra toutefois être faite sur une éventuelle introduction dans le cadre du bouclage des comptes 2020.

C. Budget des investissements 2020

1. Situation financière de la commune au 31.12.2018

Voir la présentation et les commentaires au chapitre « Plan financier 2020 – 2024 », point 2.1, page 2. La communication du SCom à ce sujet figure en annexe 3.

2. Commentaires généraux sur le budget des investissements

Le budget des investissements 2020 vous est communiqué sous la forme d'un tableau récapitulatif commenté (voir annexes 12 et 13). L'inventaire des projets est classé selon l'ordre du plan comptable avec mention du village dans lequel il sera réalisé, du dicastère et du service communal concernés.

Les colonnes « Autofinancement » (financement par les réserves et les liquidités disponibles) et « Soldes à financer » (en principe financement par l'emprunt) ne font formellement pas partie du budget des investissements. Elles figurent à titre d'informations complémentaires relatives au financement des projets (voir les messages relatifs aux décisions spéciales, annexes 14 à 27). Le budget des investissements en tant que tel figure en annexe 13.

Les objets inscrits au budget des investissements 2020 ont été classés en trois catégories (voir code de couleurs au bas de l'annexe 12) :

- Suite et report, total ou partiel, d'un projet inscrit au budget des investissements 2019 ou d'une année antérieure.
- Nouveau projet proposé pour 2020 soumis au Conseil général pour décision spéciale.
- Recettes d'investissement non affectées à un projet.

Résultats en résumé

Catégorie	Investissements 2020			Financements	
	Charges	Produits	Nets	Auto-financement ¹⁾	Soldes à financer
Reports de projets déjà décidés	5'884'000.00	2'600'000.00	3'284'000.00	2'629'000.00	655'000.00
Nouveaux projets (décisions spéciales)	2'490'000.00	220'000.00	2'270'000.00	2'270'000.00	0.00
Recettes d'investiss. non affectées	40'000.00	2'561'000.00	-2'521'000.00		-2'521'000.00
Total	8'414'000.00	5'381'000.00	3'033'000.00	4'899'000.00	-1'866'000.00
dont pour les chapitres EP et EU	4'840'000.00	1'094'000.00	3'746'000.00	2'996'000.00	750'000.00
Autres projets inscrits au plan financier pour 2020	2'153'000.00	500'000.00	1'653'000.00	1'540'000.00	113'000.00

¹⁾ Les chiffres sous « Autofinancement » sont donnés sous réserve des disponibilités.

3. Projets d'investissements en cours en 2020

Les projets déjà décidés (projet et financement) et entrepris (permis de construire obtenu, travaux entrepris) dans le cadre du budget 2019 ou d'une année antérieure qui se prolongent en 2020 figurent dans cette catégorie.

Les chiffres inscrits au budget des investissements correspondent aux évaluations des charges et des produits 2020 pour ces projets. Ils représentent l'étape 2020 du projet ou le solde pour les projets qui devraient se terminer dans le courant de l'année 2020.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 12).

Projets déjà décidés en cours en 2020

Projets	Lieu	Décision (année)	Charges +	Charges +
			Produits -	Produits -
			Autofin. -	Autofin. -
Projets	Lieu	Décision (année)	Budget initial	Budget 2020
Aménagements routiers, In-Riaux	FG,RO	2016	981'000.00	35'000.00
			-746'000.00	-350'000.00
			-235'000.00	0.00
Aménagement giratoire Rte de Grenilles, Rte du Bry	FG	2018	35'000.00	35'000.00
			0.00	0.00
			-35'000.00	-35'000.00
Protection des sources	GX	2016	133'000.00	100'000.00
			0.00	0.00
			-133'000.00	-100'000.00
Liaison des réseaux Haut et Bas-Gibloux	GX	2018	1'760'000.00	1'560'000.00
			-673'000.00	-664'000.00
			-1'087'000.00	-896'000.00
Maillage réseaux EP Farvagny-le-Petit - Rossens	FP, RO	2019	220'000.00	120'000.00
			0.00	0.00
			-220'000.00	-120'000.00
Echange de compteurs d'eau potable	GX	2018	340'000.00	170'000.00
			0.00	0.00
			-340'000.00	-170'000.00
Renforcement conduite art. 42 et 128 RF Corpataux	CO	2016	90'000.00	78'000.00
			-20'000.00	-20'000.00
			-70'000.00	-58'000.00
Bassin de laminage Pra Gady	VO	2017	325'000.00	300'000.00
			0.00	0.00
			-325'000.00	-300'000.00
Mise en séparatif Farvagny-le-Petit	FP	2017	2'500'000.00	1'150'000.00
			0.00	0.00
			0.00	0.00
PGEE	GX	2017	200'000.00	125'000.00
			0.00	0.00
			-200'000.00	-125'000.00
Allègement collecteurs, corrections chambres	GX	2018	100'000.00	95'000.00
			0.00	0.00
			-100'000.00	-95'000.00
Revitalisation Longivue	FG	2018	400'000.00	220'000.00
			-400'000.00	-400'000.00
			0.00	0.00

Projets	Lieu	Décision (année)	Budget initial	Budget 2020
Assainissement butte de tir	VO	2018	310'000.00	300'000.00
			-133'000.00	-133'000.00
			-177'000.00	-167'000.00
Frais d'équipement ZI Longivue	FG	2018	1'533'000.00	1'533'000.00
			-1'033'000.00	-1'033'000.00
			-500'000.00	-500'000.00
FARCAD, agrandissement silo, complément	FG	2019	63'000.00	63'000.00
			0.00	0.00
			-63'000.00	-63'000.00
Total investissements bruts			8'990'000.00	5'884'000.00
Total produits d'investissements			-3'005'000.00	-2'600'000.00
Total autofinancement			-3'485'000.00	-2'629'000.00
Solde à financer			2'500'000.00	655'000.00

4. Nouveaux projets proposés pour 2020

Vous trouvez dans cette catégorie les projets que les services communaux et le conseil communal vous proposent d'entreprendre en 2020.

Chaque projet fait l'objet d'un message particulier placé en annexe du présent message (annexes 14 à 27) et sera soumis séparément pour approbation au Conseil général (décision spéciale selon LCo, art. 89, al. 2).

Les décisions du Conseil général concernant ces dépenses sont soumises au référendum facultatif (selon LCo, art. 52, al. 1, litt. a).

Liste des nouveaux projets - charges et recettes 2020

Projet	Lieu	Investissements 2020		Financement	
		Charges	Produits	Auto-financement	Soldes à financer
Analyse fonctionnement administration	GX	65'000.00	0.00	65'000.00	0.00
Réfections de places de jeux écoles	GX	150'000.00	0.00	150'000.00	0.00
Etude aménagement 30 Km/h Rte du Bry	FG	50'000.00	0.00	50'000.00	0.00
Etude aménagement zones 30 km/h	FP	22'000.00	0.00	22'000.00	0.00
Réfection de routes et chemins agricoles	GX	375'000.00	210'000.00	165'000.00	0.00
Réfection Chemin de la Glâne	PO	70'000.00	0.00	70'000.00	0.00
Réfection Route de Rueyres	FG, RS	380'000.00	0.00	380'000.00	0.00
Achat de véhicules édilitaires	GX	116'000.00	0.00	116'000.00	0.00
Déplacements conduites diverses	GX	520'000.00	10'000.00	510'000.00	0.00
Mise en séparatif secteur La Chauderette	RO	70'000.00	0.00	70'000.00	0.00
Allègement collecteurs secteur "Sud"	VG	240'000.00	0.00	240'000.00	0.00
Bassin de laminage Pra Gady	VO	112'000.00	0.00	112'000.00	0.00
Mise en séparatif Chemin de la Scie	VO	200'000.00	0.00	200'000.00	0.00
Appartements protégés - participation	FG	120'000.00	0.00	120'000.00	0.00
Total		2'490'000.00	220'000.00	2'270'000.00	0.00

5. Recettes d'investissements

Les recettes d'investissements comprennent les ventes d'immobiliers, les taxes de raccordement à l'eau potable et à l'épuration ainsi que les subventions et autres contributions à des objets d'investissements.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 12).

D. Annexes

1. Plan financier 2020 – 2024 des investissements
2. Plan financier 2020 – 2024 du fonctionnement - Récapitulatifs par chapitre
3. Analyse du budget 2019, Situation financière 2014 - 2018 et Capacité d'investissement
4. Contrôle de l'endettement au 31.12.2018, document SCom
5. Contrôle de l'endettement au 31.12.2019, projection
6. Estimation des recettes fiscales 2020 – Communiqué du SCC
7. Budget de fonctionnement 2020 par chapitre avec commentaires - format « Excel »
8. Budget de fonctionnement 2020 par nature - format « Citizen (logiciel communal) »
9. Personnel communal - Taux des charges sociales
10. Répartition du personnel communal – Graphique
11. Emprunts bancaires, état évalué au 31.12.2019 – Tableau et graphiques
12. Budget des investissements 2020 par chapitre avec commentaires - format « Excel »
13. Budget des investissements 2020 - format « Excel »
14. Projet de construction d'un immeuble d'appartements protégés à Farvagny-le-Grand – participation
15. Analyse du fonctionnement de l'Administration communale
16. Réfections des places de jeux des écoles
17. Posat – réfection du Chemin de la Glâne
18. Farvagny-le-Grand – réalisation d'une étude de zone 30 km/h dans le secteur de la Route du Bry
19. Farvagny-le-Petit – réalisation d'une étude de zone 30 km/h
20. Rueyres-St-Laurent et Farvagny-le-Grand – réfection de la Route de Rueyres
21. Réfection de routes et de chemins agricoles subventionnés, tranche 2020, secteur Vuisternens-en-Ogoz
22. Achat de véhicules édilitaires, tranche 2020
23. Déplacement de conduites diverses d'eau potable
24. Vuisternens-en-Ogoz – crédit complémentaire pour le bassin de laminage de Pra Gady
25. Rossens – mise en séparatif du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux, secteur Impasse de la Chauderette
26. Villarsel-le-Gibloux – allègement de collecteurs d'eaux claires, secteur Sud
27. Vuisternens-en-Ogoz – mise en séparatif du Chemin de la Scie et mesures complémentaires
28. Plan financier 2020 – 2024 des investissements - Fiches relatives aux projets non soumis à décision spéciale d'investissement en décembre 2019